



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

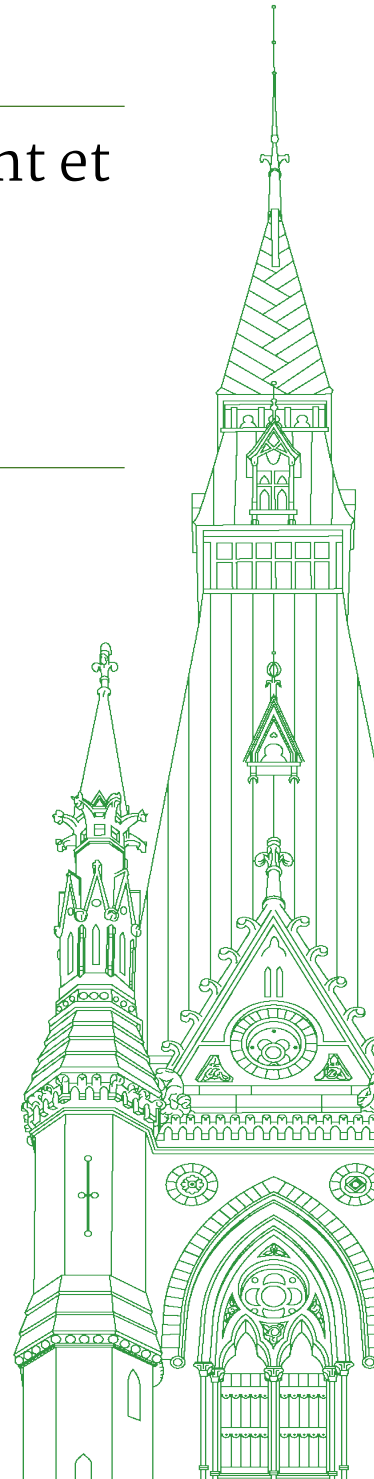
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 040

Le jeudi 28 mai 2026

Présidente : Shannon Miedema



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 28 mai 2026

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)): Bonjour tout le monde.

Nous entamons la 40^e séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, qui est publique et en mode hybride.

Je demande aux personnes sur place de garder leur oreillette loin des microphones afin de réduire le risque de blessure des interprètes à cause de chocs acoustiques.

Aujourd'hui, le Comité examine le budget principal des dépenses de 2026-2027. La Chambre a renvoyé au Comité les crédits du budget principal des dépenses de l'Agence canadienne de l'eau, d'Environnement et Changement climatique Canada et de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact. Nous étions convenus de faire le point avec la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature au sujet de notre étude sur la tarification du carbone dans le secteur industriel, et nous allons donc profiter de cette occasion pour faire cela. J'interromprai la séance quelques minutes avant de lever la séance afin que le Comité puisse voter sur les prévisions budgétaires.

Nous avons l'honneur d'accueillir l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, qui est accompagnée de Mark Fisher, président de l'Agence canadienne de l'eau, de Mollie Johnson, sous-ministre de l'Environnement, de Terence Hubbard, président de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact et d'Andrew Campbell, président et chef de la direction par intérim de Parcs Canada.

Bienvenue à toutes et à tous.

Ai-je oublié quelqu'un?

Oui, allez-y.

Judy Meltzer (sous-ministre adjointe déléguée, Direction générale de la protection de l'environnement, ministère de l'Environnement): Je m'appelle Judy Meltzer, je suis sous-ministre adjointe déléguée au ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada.

La présidente: Merci.

Bienvenue à toutes et à tous.

Comme d'habitude, nous commencerons par l'allocation de la ministre, qui dispose de cinq minutes.

Vous avez la parole, madame.

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature): Merci beaucoup, madame la présidente. Je suis ravie de vous voir.

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinaabe.

Je suis heureuse de me présenter de nouveau devant le Comité pour discuter du budget principal des dépenses de 2026-2027 d'Environnement et Changement climatique Canada et de mon portefeuille, soit Parcs Canada, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et l'Agence de l'eau du Canada. Ce budget principal des dépenses est conçu pour protéger ce qui nous tient à cœur aujourd'hui, et nous préparer pour ce que l'avenir nous réserve. En d'autres mots, il permet de continuer à prendre des mesures ambitieuses, inclusives et réalisables pour lutter contre les changements climatiques et mettre en œuvre « Une force de la nature: la stratégie du Canada pour protéger la nature », annoncée au début du printemps, en vue de protéger la biodiversité et les écosystèmes, et de préserver l'environnement pour la population canadienne partout au pays, tout en rendant le Canada plus fort, plus sécuritaire et plus compétitif.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'action climatique, l'intendance responsable, l'énergie propre et la compétitivité des industries ne sont pas des objectifs distincts. Ils sont liés. Dans mes fonctions, je demeure fermement déterminée à miser sur des progrès concrets et durables. Nous avons déjà réussi à créer une économie dont l'intensité carbone est inférieure de 34 % à ce qu'elle était en 2005. Le plus récent rapport d'inventaire national montre que les émissions continuent de diminuer.

Nous, nous continuons d'avancer. Nous avons terminé la version finale du règlement sur le méthane, qui permettra de réduire les émissions de 400 mégatonnes. Et nous avons conclu un accord qui vise à renforcer la tarification du carbone dans le secteur industriel selon une trajectoire de prix claire, et qui vise également à assurer le fonctionnement efficace du marché du crédit en Alberta en vertu de l'accord Canada-Alberta, pour apporter la certitude nécessaire pour accélérer les investissements dans la décarbonation.

Le Règlement sur les combustibles propres réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre partout au pays et génère des dizaines de milliards de dollars d'investissements au Canada. La stratégie nationale d'électrification permettra de doubler la capacité de notre réseau d'ici 2050 et de fournir une électricité propre, fiable et abordable partout au pays pour les décennies à venir. Elle comprend également un engagement clé en vue d'appuyer des rénovations écoénergétiques pour près d'un million de ménages. Vu la hausse des coûts de l'énergie, le fait d'aider la population canadienne à abandonner le mazout et le propane pour adopter des formes d'énergie plus propres et moins coûteuses contribue à diminuer le coût de la vie.

• (1105)

[Français]

Nous faisons aussi des investissements dans les énergies renouvelables, les carburants à faible émission de carbone et la capture et le stockage du carbone.

Passons maintenant aux crédits du Budget principal des dépenses 2026-2027 qui s'offrent à nous. D'abord, pour Environnement et Changement climatique Canada, les crédits demandés totalisent environ 1,71 milliard de dollars, soit environ 1,41 milliard de dollars ou 45,3 % de moins que dans le Budget principal des dépenses 2025-2026.

Cette baisse considérable d'une année à l'autre semble plus importante, car certaines décisions sur les initiatives temporaires apparaîtront dans les budgets supplémentaires des dépenses à venir. L'objectif du ministère demeure ferme: avoir un cadre budgétaire plus discipliné.

En plus de ce que j'ai déjà mentionné, les services de prévisions météorologiques et environnementales continuent de s'améliorer au profit des Canadiens.

[Traduction]

La prévention de la pollution et l'application de la réglementation demeurent actives à la grandeur du pays. Et travailler avec les communautés autochtones demeure une priorité importante.

Pour Parcs Canada, le budget principal des dépenses de 2026-2027 s'élève à 1,29 milliard de dollars. Il s'agit d'une augmentation nette de 25,5 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de 2025-2026. Grâce à ce financement, Parcs Canada continuera à protéger, à faire visiter et à gérer les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les canaux historiques, les aires marines nationales de conservation du Canada et un parc urbain national destinés au bien-être et au plaisir de l'ensemble des Canadiens. Le budget soutiendra également le travail collaboratif de Parcs Canada pour faire progresser la désignation de nouveaux parcs urbains nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, tout en améliorant les corridors écologiques et en protégeant les paysages culturels.

Pour l'Agence d'évaluation d'impact, le budget principal des dépenses de 2026-2027 s'élève à 109,5 millions de dollars. Grâce à ce financement, l'Agence pourra toujours soutenir des évaluations d'impact et la prise de décisions en temps opportun concernant les grands projets. Elle avancera l'initiative « un projet, une évaluation » en collaboration avec les provinces et territoires. Elle veillera à un partenariat important et à une véritable mobilisation avec les peuples autochtones. Et elle protégera l'environnement en atténuant ou en prévenant les effets négatifs dans les domaines de compétence fédérale.

Enfin, pour l'Agence de l'eau du Canada, le budget principal des dépenses de 2026-2027 s'élève à 81 millions de dollars. Cela représente une diminution de 3,8 millions de dollars ou 4,5 % par rapport au budget principal des dépenses de 2025-2026 qui totalisait 84,8 millions de dollars. Grâce à ce financement, l'Agence fera progresser l'élaboration de la première stratégie nationale de sécurité de l'eau du Canada, la restauration et la protection des bassins hydrographiques d'importance nationale, et continuera à bâtir une organisation hautement performante et adaptée à la région, dont le siège social est à Winnipeg.

Madame la présidente, je vais m'arrêter ici.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions des membres du Comité.

Je vous remercie.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous passons maintenant à la période de questions. Nous allons commencer par le Parti conservateur.

Monsieur Bexte, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

Bienvenue, chers collègues.

Je souhaite la bienvenue à la ministre et aux témoins. Je vous remercie de nous consacrer votre temps et de nous honorer de votre présence aujourd'hui. J'ai hâte d'entendre vos réponses.

Madame la ministre, vous avez été élue dans la circonscription de Toronto—Danforth sur la base d'un programme électoral que l'on pourrait qualifier de très écologiste. Faisiez-vous partie des 14 députés libéraux qui ont signé la lettre adressée au premier ministre?

L'hon. Julie Dabrusin: Merci pour cette question, monsieur Bexte, et merci d'avoir mentionné ma circonscription où les électeurs sont très préoccupés par les questions d'environnement et de changements climatiques, tout comme, j'en suis convaincue, le reste des Canadiens.

Je travaille avec tous mes collègues et avec le premier ministre.

David Bexte: Même si je dispose de six minutes, c'est peu de temps, et je vous serais reconnaissant d'aller droit au but.

L'hon. Julie Dabrusin: Je tiens à rappeler que j'ai régulièrement l'occasion de m'entretenir directement avec le premier ministre au sujet de la politique en matière d'environnement et de changements climatiques, et que je travaille en étroite collaboration avec lui sur ce dossier. Je sais qu'il y accorde de l'importance tout comme moi. Nous mettons tout en œuvre pour poursuivre la lutte contre les changements climatiques.

David Bexte: Vous n'avez pas signé la lettre dans laquelle des députés disent s'inquiéter de l'orientation du gouvernement en la matière.

L'hon. Julie Dabrusin: Monsieur, je suis ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Je rencontre le premier ministre en personne pour traiter des questions liées à l'environnement et aux changements climatiques. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lui écrire une lettre. Je lui parle directement.

• (1110)

David Bexte: Merci beaucoup.

Les Canadiens ont assisté à la démission d'un ancien ministre libéral et aux querelles publiques entre les membres du caucus libéral au sujet de la politique énergétique. Pourquoi les travailleurs de l'Alberta, de la Saskatchewan et des provinces de l'Atlantique feraient-ils confiance à un gouvernement qui n'arrive pas à s'entendre, même en son sein, sur la question de savoir s'il y a lieu de faire exister un secteur des ressources naturelles au Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vais vous parler franchement. Je ne suis même pas sûre d'avoir bien compris cette question, mais si je devais partir de ce que j'ai cru comprendre, je serai claire. Notre gouvernement reconnaît l'importance du secteur des ressources naturelles pour notre pays et toutes les opportunités qu'il offre partout sur notre territoire.

Je...

David Bexte: Au cours de la dernière décennie, voire plus, vous avez très activement entravé tout développement ou toute initiative dans ce secteur. Le récit prônant de « laisser les ressources dans le sol » est un thème récurrent chez les libéraux.

Comment pouvez-vous garantir aux entreprises, aux citoyens et à l'électorat des régions du pays qui dépendent du secteur énergétique et d'autres industries extractives, notamment l'agriculture et la pêche, que leurs moyens de subsistance — qui contribuent directement à la prospérité de notre économie, qui la nourrissent et la soutiennent — resteront viables et continueront de prospérer?

L'hon. Julie Dabrusin: En fait, notre gouvernement a clairement indiqué qu'il travaille avec et pour les Canadiens en vue de bâtir un pays solide. Cela s'entend clairement de tous les types de projets. Il peut s'agir, par exemple, de projets d'énergie renouvelable. Si l'on examine les projets soumis au Bureau des grands projets, on y trouve notamment une mine de graphite, la mine Nouveau Monde Graphite...

David Bexte: Je suis désolé, madame la ministre, mais vous ne faites que ressasser des annonces qui remontent à plus de cinq ans. Il y a quelques semaines, le premier ministre a signé un protocole d'entente qui semble appuyer la construction d'un nouveau pipeline vers la côte Ouest. Parallèlement, l'augmentation de la taxe sur les émissions de carbone devrait, rien que dans ma province, l'Alberta, coûter des dizaines de milliers d'emplois dans les prochaines années.

Quand on voit que même votre caucus est désorienté face aux contradictions du gouvernement, comment les Albertains pourraient-ils avoir confiance en votre capacité à agir dans leur intérêt?

L'hon. Julie Dabrusin: Comme c'est une question vraiment importante, je tiens à être très claire. Nous collaborons avec toutes les provinces, et nous travaillons ensemble pour nous assurer que nous bâtissons un pays fort, car c'est ce que veulent les Canadiens. Ils veulent voir que nous avons un pays fort, souverain et sûr. Cela ne sera possible que si nous travaillons en collaboration avec les provinces et les territoires, ce qui est exactement ce que nous faisons.

David Bexte: Excusez-moi, madame la ministre, mais sans une économie solide et florissante, sans un PIB en hausse capable de soutenir les ambitions de tous les autres programmes, vous n'aboutirez pas.

Que pensez-vous des propos de Jon McKenzie, PDG de Cenovus, qui a dit que les capitaux ont fui le Canada à destination d'autres pays plus compétitifs, qu'il a cédé des emplois bien rémunérés, des recettes fiscales et des redevances à des pays comme la Russie, l'Iran, l'Irak et les États-Unis? Tout cela repose sur les politiques libérales menées depuis une dizaine d'années, voire plus, et qui se poursuivent encore aujourd'hui.

L'hon. Julie Dabrusin: Je trouve intéressant que nous en revenions à ce dont nous avons déjà discuté lors de précédentes séances de comité, à savoir que le Parti conservateur semble suggérer que nous devrions nous inspirer de la Russie en matière d'investisse-

ments, tandis qu'il s'agit d'un pays contre lequel nous avons imposé des sanctions. Je trouve cela fascinant.

David Bexte: Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: C'est ce qu'il m'a semblé.

David Bexte: Ce que j'ai dit, madame la ministre, c'est que les gens et les investisseurs trouvent que des pays comme la Russie, l'Iran et l'Irak sont plus attrayants que le Canada à cause des politiques libérales.

Comment conciliez-vous ces deux aspects?

L'hon. Julie Dabrusin: J'insiste. J'ai vraiment l'impression que le Parti conservateur laisse entendre que les meilleures politiques d'investissement sont celles qui...

David Bexte: Les politiques libérales menées depuis plus d'une décennie ont entraîné une fuite des capitaux.

L'hon. Julie Dabrusin: Les investissements directs étrangers au Canada sont en hausse. Nous nous en sortons très bien. Si l'on examine certains des contrats les plus récents, par exemple dans le domaine de la construction aéronautique, force est de constater que les investissements dans notre pays sont en augmentation.

David Bexte: Il s'agit là d'industries secondaires, et non des industries primaires dont nous parlons ici aujourd'hui, à savoir celles liées aux ressources et les industries extractives.

L'hon. Julie Dabrusin: Excusez-moi. Je vous invite à dire aux collectivités où ces emplois sont créés...

David Bexte: Je ne dis pas du tout qu'elles ne sont pas importantes, pas même un tout petit peu. Je dis simplement qu'il s'agit d'industries secondaires au sens classique du terme, par opposition aux industries primaires, secondaires et tertiaires. Les industries primaires génèrent du capital et de la richesse. Tout le reste dépend d'elles et repose sur elles.

Les politiques libérales menées depuis plus de 11 ans ont nui à ce secteur.

Merci beaucoup, madame la présidente, de m'avoir accordé ce temps de parole. Je vous en suis reconnaissante.

L'hon. Julie Dabrusin: Je dirai aux habitants de ma province, l'Ontario, que le Parti conservateur affirme que les industries secondaires constituent notre principale source de main-d'œuvre, mais...

David Bexte: Je vous serais reconnaissante de... Allez relire vos manuels d'économie.

La présidente: Votre temps est écoulé.

Merci beaucoup, monsieur Bexte.

Nous allons maintenant passer à M. Watchorn.

• (1115)

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.) Merci, madame la présidente, et merci à la ministre pour sa présence et ses réponses à nos questions.

[Français]

J'aimerais parler de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada. Nous avons eu une belle annonce de la secrétaire d'État responsable de la nature, Nathalie Provost, concernant la protection d'un camp de scouts dans ma circonscription: 300 hectares sont désormais protégés à perpétuité. C'est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les municipalités et le privé. Le gouvernement fédéral a fourni une contribution de 1,4 million de dollars pour sauver et protéger à perpétuité un beau parc pour les gens de la région, qui vont avoir accès à la nature.

J'aimerais que vous nous expliquiez comment les trois ordres de gouvernement peuvent travailler ensemble pour atteindre notre objectif de protéger 30 % de nos terres et de nos eaux d'ici 2030.

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous remercie beaucoup de la question.

Comme vous l'avez dit, la protection de la nature est très importante pour les Canadiens de toutes les communautés, parce que c'est quelque chose qui améliore leur qualité de vie et qui est aussi important pour l'économie, surtout dans les Laurentides. C'est quelque chose que nous devons continuer de protéger grâce à la Stratégie.

Comme vous l'avez dit, il y a trois piliers. Le premier, dont nous parlons le plus souvent, c'est la protection de la nature. Il est très important de s'engager à créer de nouveaux parcs, mais, en même temps, il faut aussi reconnaître le travail fait par les Canadiens pour protéger des terrains qui sont utilisés. Par exemple, on peut penser aux éleveurs dans les prairies. Ce sont des terrains qui sont utilisés, mais qui sont aussi protégés. Il s'agit de trouver plus d'exemples semblables et de reconnaître ce travail. Ça, c'est le premier pilier de la stratégie.

Le deuxième pilier de la Stratégie consiste à continuer de faire de grands projets tout en protégeant la nature. Il s'agit de cartographier les zones où on retrouve la plus grande diversité d'espèces en péril et celles qui sont riches en carbone. Ainsi, quand quelqu'un va proposer un projet, on pourra lui indiquer les zones où il pourrait être plus difficile d'obtenir un permis, parce qu'elles sont protégées, et celles où il pourrait être plus facile de réaliser son projet. Alors, cela permettrait aux promoteurs de projets d'avoir les informations à l'avance.

Le troisième pilier de la Stratégie consiste à attirer plus d'investissements privés pour appuyer notre travail en matière de protection de la nature. L'été passé, nous avons mis en oeuvre l'initiative de financement de projets pour la permanence dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela va permettre de protéger 2 % du territoire du Canada et 30 % des terres et des eaux des Territoires du Nord-Ouest. Cette initiative a été financée par de l'argent public fédéral, mais aussi par des philanthropes et des organismes de charité. Il s'agit de continuer dans cette direction. Grâce à ces partenariats, nous pouvons utiliser nos dollars publics fédéraux pour générer plus d'investissements pour protéger la nature.

On ne parle pas assez des choses très importantes que nous avons faites dans le cadre de la Stratégie, surtout pour les gens des communautés côtières. Je pense notamment aux mesures concernant le plastique. Beaucoup de plastique est utilisé pour pêcher, ce qui contribue au problème des engins fantômes. La Stratégie prévoit des investissements pour trouver des façons de récupérer plus d'engins fantômes pour éviter qu'ils se retrouvent dans les océans.

Sur le plan international, la ratification du traité des Nations unies sur la haute mer est également importante pour la protection de nos océans.

Alors, il y a d'autres choses dont nous parlons peut-être moins, mais qui seront très importantes pour des communautés au Canada.

● (1120)

Tim Watchorn: Merci, madame la ministre.

J'ai oublié de le dire au début, mais je partage mon temps de parole avec M. Grant.

Monsieur Grant, je vous laisse poser votre question.

[Traduction]

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Je vais poursuivre dans la même veine. Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais vous parlez de stratégie pour la nature. Pourriez-vous nous expliquer en quoi cela va nous permettre de progresser dans le sens de notre engagement de 30 % d'ici 2030 et en quoi cela profitera également aux générations futures?

L'hon. Julie Dabrusin: Il en est principalement question dans le premier pilier, mais aussi dans le troisième pilier. Cela concerne la façon dont nous mettons en place des mesures de protection de la nature, y compris la reconnaissance des autres mesures de protection efficaces par zone, les AMCEZ, qui sont des zones d'exploitation active également protégées. J'ai donné l'exemple, lors de ma conversation avec M. Watchorn, des terres d'élevage, dans le cas des éleveurs qui protègent les prairies. C'est un élément important de cette démarche.

Il y a aussi la question de la mobilisation de fonds privés pour épauler les fonds publics afin d'encourager davantage d'investissements privés. Nous en avons un excellent exemple dans les Kootenays, où nous avons protégé un habitat de grizzlis. Le projet était porté par la province de la Colombie-Britannique, la Première Nation locale et le gouvernement fédéral, ainsi que par des investissements privés. Cela nous permet d'optimiser les fonds publics pour aller plus loin.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

La parole est maintenant à M. Bonin pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie d'être présente.

Nous assistons au pire recul de l'histoire du Canada en matière de changements climatiques. Plusieurs personnes le disent. Le député de Laurier—Sainte-Marie, qui a claqué la porte officiellement hier, a également dit que votre gouvernement était pire que le gouvernement Harper.

Êtes-vous d'accord avec le député de Laurier—Sainte-Marie, ancien ministre de l'Environnement, qui dit qu'il y a de très graves reculs actuellement en matière de changements climatiques au pays?

L'hon. Julie Dabrusin: Premièrement, si on veut parler du député de Laurier—Sainte-Marie, je veux juste dire que j'ai travaillé avec lui en tant que secrétaire parlementaire pendant six ans...

Patrick Bonin: Est-ce que vous êtes d'accord avec lui, madame la ministre?

L'hon. Julie Dabrusin: Je voulais juste commencer par dire que j'ai un grand respect pour son travail.

Votre question me donne la chance de parler des progrès que nous avons faits, notamment en ce qui concerne le règlement...

Patrick Bonin: Madame la ministre, je suis désolé, mais nous n'avons pas beaucoup de temps.

Je veux savoir si vous êtes d'accord avec lui qu'il y a de très graves reculs et que des parties importantes du plan d'action pour la lutte contre les changements climatiques ont été démantelées depuis un an.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je disais, c'est que nous faisons un important travail pour faire avancer la lutte contre les changements climatiques. Je pourrais mentionner les mesures que nous prenons, parce qu'il est important que les Canadiens entendent ce que nous...

Patrick Bonin: Nous les connaissons déjà, madame la ministre.

Vous dites que le Canada en fait plus dans la lutte contre les changements climatiques qu'il y a un an. L'ancien ministre de l'Environnement dit exactement le contraire, mais vous persistez à dire que vous en faites plus.

Pouvez-vous nous donner des chiffres qui démontrent que vous réduisez davantage les émissions de gaz à effet de serre avec votre plan actuel, qui a été démantelé, comparativement à il y a un an?

L'hon. Julie Dabrusin: Il s'agit d'un moment important pour notre pays et pour le monde, et nous sommes là pour saisir ce moment.

Si vous voulez des chiffres, je peux vous dire que le règlement sur le méthane que nous avons mis en place en décembre, qui s'applique aux sites d'enfouissement et au secteur pétrolier, va permettre de réduire les émissions de 400 mégatonnes...

Patrick Bonin: Je veux la vision globale, madame la ministre.

Vous êtes la ministre de l'Environnement et je vous pose une question simple sur un dossier climatique. Il est important d'avoir la vision globale. Je veux savoir si vous avez des chiffres qui permettent de dire que votre gouvernement est mieux placé qu'il y a un an, globalement, pour atteindre ses cibles climatiques.

L'Institut climatique du Canada dit que vous n'allez pas atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'Institut Pembina dit que l'entente fédérale avec l'Alberta va entraîner l'émission de 230 mégatonnes de gaz à effet de serre supplémentaires.

Est-ce que vous avez, de votre côté, un expert ou quelqu'un qui est capable de nous démontrer que vous êtes en train d'avancer dans la lutte contre les changements climatiques et non de reculer, comme ces gens le disent? Outre votre ministère et vous-même, est-ce qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui dit ça? Avez-vous des chiffres qui le montrent?

• (1125)

L'hon. Julie Dabrusin: J'ai commencé par vous donner des chiffres quand je parlais du règlement sur le méthane...

Patrick Bonin: Je veux la vision globale, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: Si vous me coupez la parole chaque fois, ce sera très difficile pour moi de répondre à vos questions.

Patrick Bonin: Répondez à la question. Je ne veux pas des chiffres sur le méthane, mais sur la situation globale, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: Il faut dire que le méthane est l'une des sources d'émissions les plus importantes et que nous avons fait de

grands progrès de ce côté-là. Moi, je pense que c'est important, mais je pourrais parler d'autres choses que nous faisons.

Patrick Bonin: Je veux savoir quelle est l'efficacité du plan climatique du Canada dans sa globalité. C'est simple. Je ne sais pas si vous avez besoin de l'interprétation pour bien comprendre le mot « globalité ».

Dans l'ensemble, pouvez-vous nous dire que nous allons dans la bonne direction?

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense que je vous ai bien compris.

Nous avons publié notre rapport d'étape en décembre et présenté notre inventaire national en avril. Ce sont les chiffres les plus à jour. Nous allons continuer de fournir ces analyses, mais les chiffres les plus à jour sont ceux que nous avons donnés.

Patrick Bonin: Vous n'avez donc aucun nouveau chiffre, après toutes les annonces qui ont été faites depuis un an, pour dire où en est le Canada actuellement.

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous ai donné des chiffres d'avril 2026. Il s'agit de l'inventaire. Alors, vous avez l'inventaire...

Patrick Bonin: L'inventaire est pour 2024, madame la ministre. Je vous parle de votre plan d'action.

N'avez-vous aucunement évalué les répercussions de toute la déréglementation que vous avez mise en place et de l'affaiblissement des mesures visant le secteur pétrolier et gazier et celui de l'automobile?

N'avez-vous aucun chiffre là-dessus?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous analysons tout le temps les règlements et le travail que nous faisons. Ce que je vous ai dit, c'est que les chiffres les plus récents sont ceux que nous avons publiés en avril.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à Mme Anstey pour cinq minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci, madame la ministre, d'être venue témoigner.

Madame la ministre, comme vous le savez, je m'exprime souvent à la Chambre au sujet des dépenses gouvernementales et de leur lien avec l'inflation. J'en entends souvent parler dans ma circonscription, car les gens de Terre-Neuve-et-Labrador y accordent une grande importance.

Récemment, notre bureau a reçu le détail des coûts. Vous étiez signataire de ce document, donc je suppose que vous en avez connaissance. En ce qui concerne le pavillon du Canada et la participation du gouvernement à la COP30 au Brésil, vous avez assisté à la conférence et étiez responsable des dépenses.

La réponse déposée par votre ministère indique qu'il a dépensé plus de 467 000 \$ en hébergement. En examinant le détail, nous avons constaté que votre délégation a séjourné dans de luxueux logements privés de trois chambres, qui ont coûté environ 28 000 \$ chacun aux contribuables pour un séjour de deux semaines. Le prix moyen d'un Airbnb dans cette région est d'environ 70 \$ la nuit, soit 980 \$ canadiens pour deux semaines.

Je me demande pourquoi le choix a été porté sur des hébergements de luxe plutôt que sur des offres standard, plus économiques.

L'hon. Julie Dabrusin: Pour comparer ce qui est comparable, il aurait fallu faire une recherche sur le coût des hébergements durant la COP. Ils n'étaient certainement pas à 70 \$ par jour à ce moment-là. Les hébergements étaient partagés, donc nous avons fait notre possible pour être économes.

Carol Anstey: Vous pensez que c'était un montant raisonnable à payer pendant cette période. Parfait. Si c'est là votre réponse, très bien. Je ne sais pas si les Canadiens seront d'accord.

Se sont ajoutées à ces dépenses deux locations privées qui ont coûté respectivement 1 724 \$ et 1 313 \$ par nuit. Cela équivaut pour les Canadiens, à un paiement hypothécaire. Est-ce également une utilisation responsable des fonds pour l'hébergement?

• (1130)

L'hon. Julie Dabrusin: Tous les efforts ont été faits pour trouver les hébergements les plus économiques pendant cette période. Vous pouvez vérifier. Les hébergements étaient très rares pendant la COP.

Il est important que nous soyons présents à la COP. Il était important que nous soyons là pour représenter le Canada.

Carol Anstey: C'est à propos des coûts associés que je vous interroge, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: Je veux être claire. Permettez-moi de clarifier vos chiffres. Vous pouvez comparer le coût de l'hébergement dans cette ville pendant la COP à celui d'aujourd'hui. Les prix ne sont pas les mêmes pendant la COP, vu le nombre de personnes se rendant dans une petite ville.

Carol Anstey: Cela avait été planifié plusieurs mois à l'avance...

L'hon. Julie Dabrusin: Je voulais préciser qu'il s'agissait du coût de l'hébergement. Nous avons tout fait pour être économes.

Carol Anstey: Merci, madame la ministre.

J'aimerais poser quelques autres questions à ce sujet.

Votre réponse indique également que le gouvernement a attribué un contrat de 433 000 \$ sans appel d'offres à une entreprise appelée DMDL pour la conception et l'aménagement d'un espace. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce projet planifié plusieurs mois à l'avance n'a pas fait l'objet d'un processus concurrentiel?

L'hon. Julie Dabrusin: Je peux faire un suivi à ce sujet, mais je dirai aussi qu'être présents à la COP, ce qui est important et offre une vraie chance d'échanges entre l'industrie, les ONG environnementales et des représentants de divers gouvernements...

Carol Anstey: Allez-vous me répondre par écrit sur la raison du choix d'un contrat à fournisseur unique?

L'hon. Julie Dabrusin: Oui, nous vous fournirons les détails à ce sujet.

Carol Anstey: Vous avez dépensé 310 000 \$, soit presque la moitié du coût total, pour du soutien à la gestion d'événements par une entreprise appelée MCI. Je m'interroge: pourquoi votre ministère doit-il payer 300 000 \$ supplémentaires pour des propositions d'événements alors que vous disposez d'un service entier de fonctionnaires capables de gérer le programme?

Mollie Johnson (sous-ministre, ministère de l'Environnement): Nous serons ravis de vous fournir des détails sur chacun de ces éléments.

Carol Anstey: D'accord.

Compte tenu de la crise d'abordabilité que vivent actuellement les Canadiens, dont nous affirmons sans hésiter qu'elle a été créée par les libéraux, comment justifiez-vous la dépense de 1 million de dollars alors que des Canadiens dépendent des banques alimentaires pour se nourrir? Dans la circonscription de Long Range Mountains, cet argent aurait pu être consacré à des projets de protection des communautés, d'amélioration des infrastructures locales et à des projets qui apportent des avantages concrets aux habitants, plutôt que de financer un voyage de luxe au Brésil.

Je vous pose la question: pensez-vous qu'il s'agissait d'une utilisation responsable des fonds publics?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dirai deux choses. Je pense qu'il est important que nous soyons à la COP, et je précise que j'ai voyagé en classe économique, donc le côté « voyage de luxe » est peut-être exagéré.

Laissez-moi vous dire ce que nous faisons pour soutenir les gens de Long Range Mountains. À propos, si vous voulez parler de l'Allocation canadienne pour enfants, les conservateurs donnaient 100 \$ à chaque famille, qu'elle soit riche ou non. Cette somme était imposable. Notre Allocation canadienne pour enfants...

Carol Anstey: Avec tout le respect que je vous dois, cependant...

L'hon. Julie Dabrusin: ... est en fait non imposable.

Carol Anstey: Je parle précisément des fonds...

L'hon. Julie Dabrusin: Cela va aux familles de Long Range Mountains.

La présidente: Je suis désolée, madame Anstey. Votre temps est écoulé.

Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Malette pour cinq minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame la ministre, pour revenir à des questions de fond, la Stratégie pour la nature 2030 du Canada s'engage à freiner et à inverser la perte de biodiversité, notamment à travers la cible 6, que vous connaissez sans doute, sur les espèces exotiques envahissantes. Elle demande un renforcement de la prévention, de la détection précoce et des efforts de contrôle et d'éradication. Dans des collectivités comme la mienne, le long de la baie de Quinte et de la voie navigable Trent-Severn, des organisations comme Quinte Conservation s'inquiètent de plus en plus des plantes aquatiques envahissantes, comme l'aloès d'eau, qui menacent les écosystèmes indigènes, les voies navigables récréatives et la biodiversité locale.

Madame la ministre, pouvez-vous m'expliquer quel rôle joue le gouvernement fédéral dans la coordination de la gestion des espèces envahissantes avec les partenaires provinciaux et locaux? Des soutiens supplémentaires à la réponse rapide seront-ils disponibles pour aider les collectivités à contenir et éradiquer ces menaces avant qu'elles ne se propagent davantage?

L'hon. Julie Dabrusin: Merci pour votre question.

C'est très important pour les collectivités du Canada. Je me suis jointe à des membres de la communauté à Toronto pour tenter de freiner la progression des espèces envahissantes. Par exemple, nous avons travaillé avec l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ainsi qu'avec de nombreuses réserves de biosphère pour limiter l'expansion du roseau commun et lutter contre ce type d'espèces envahissantes. Je sais que c'est important pour les collectivités.

Nous collaborons avec des organisations locales pour offrir ce type de programmes. Je l'ai vu avec les réserves locales de biosphère. J'ai à l'esprit l'exemple de la réserve de biosphère de Long Point en matière de prévention de la prolifération du roseau commun. Dans votre région, il y a des biosphères comme l'Arche de Frontenac qui font un travail important. Il y a aussi la collaboration avec les organisations locales. Une grande partie du travail de terrain dans ces espaces, ce qu'il faut vraiment saluer ici, est fait par des organisations communautaires qui savent, sur place, comment faire ce travail.

Il est certain que nous poursuivons ces partenariats. L'un des aspects les plus importants de tout notre travail sur la protection de la nature et de l'environnement réside dans les partenariats — partenariats avec les provinces, partenariats avec les municipalités, mais aussi partenariats avec les organisations de terrain. Nous poursuivons ce travail sans hésitation. C'est un travail important pour la protection de la biodiversité.

• (1135)

Chris Malette: Madame la ministre, pour rebondir sur votre réponse, la baie de Quinte a bénéficié de décennies d'efforts, notamment dans le cadre du plan d'assainissement de la baie de Quinte, qui a joué un rôle déterminant pour aider à retirer cette baie — ou presque la retirer — de la liste des cinq zones préoccupantes autour des Grands Lacs. Il y a quelques décennies à peine, elle était dans un très mauvais état. Des efforts ont été faits pour améliorer la qualité de l'eau et la santé générale de l'écosystème, ce qui, bien sûr, profite à toutes nos collectivités.

Pouvez-vous m'expliquer comment le gouvernement fédéral fait en sorte que la Stratégie pour la nature complète les efforts continus de protection de l'eau douce dans la région des Grands Lacs, en particulier dans les voies navigables reliées entre elles, comme le système Trent-Severn?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est assez drôle; il y a deux personnes à l'extrémité de ma table qui font une partie de ce travail. Je rends hommage à l'Agence canadienne de l'eau, qui célèbre son premier anniversaire en réalisant un travail important dans la région des Grands Lacs. Il ne s'agit pas seulement des Grands Lacs, mais de la région des Grands Lacs. Mark Fisher, le président de l'Agence canadienne de l'eau travaille également à une stratégie nationale de sécurité de l'eau dans ce cadre. Je pense que l'Agence canadienne de l'eau a démontré un leadership remarquable dans ce domaine.

En ce qui concerne la voie navigable Trent-Severn, Parcs Canada joue aussi un rôle important, et nous travaillons avec les collectivités pour garantir que ces espaces sont protégés. Je tiens vraiment à souligner que c'est un travail des agences fédérales, mais que nous travaillons toujours en partenariat étroit avec les nations autochtones, les collectivités locales et les provinces pour faire les choses correctement.

Chris Malette: Merci, madame la ministre. Je reviendrai peut-être un peu plus tard sur ce sujet avec M. Fisher et d'autres fonctionnaires.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Malette.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Dabrusin, le commissaire à l'environnement et au développement durable disait que, depuis 1990, le Canada avait la pire performance du G7. Ce matin, l'ancien ministre de l'Environnement disait qu'avec ce qui est arrivé récemment, le Canada était redevenu le pire pays du G7, voire de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Est-ce que vous pouvez nommer un pays du G7 qui fait pire que le Canada pour ce qui est d'atteindre ses objectifs de lutte contre les changements climatiques?

L'hon. Julie Dabrusin: Je suis contente que vous parliez du G7, parce que j'ai justement participé à une réunion du G7, il y a un mois, à Paris, et les autres membres nous disaient que le Canada était un chef de file. Alors...

Patrick Bonin: Madame la ministre, si le Canada est un chef de file, quel pays est pire que lui? C'était ça, ma question.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je vous dis, c'est que le Canada est un chef de file. Je ne vais pas nommer les autres pays qui ne le sont pas. Le Canada est un chef de file pour ce qui est du méthane et pour ce qui est...

Patrick Bonin: J'ai compris, je vous remercie.

Si vous ne répondez pas à ma question, je vais passer à autre chose.

Ma prochaine question...

L'hon. Julie Dabrusin: Être un chef de file, ça veut dire être en avance sur les autres.

Patrick Bonin: C'est ça.

Madame la ministre, quand on vous parle de projets de pipeline, de pétrole et de gaz naturel liquéfié, vous ne répondez jamais aux questions, et vous dites que vous avez une stratégie sur la nature.

Dans quelle mesure votre stratégie sur la nature va-t-elle permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne suis pas d'accord sur ce que vous suggérez dans votre question, alors je ne sais même pas comment bien y répondre. Ce que je dis, c'est...

• (1140)

Patrick Bonin: Je peux la répéter.

L'hon. Julie Dabrusin: ... que nous travaillons pour réduire nos émissions. Je parle de plein de choses, mais vous ne me laissez pas bien répondre aux questions. Si vous voulez parler de ça, on pourrait toujours parler du forage à l'île d'Anticosti.

Patrick Bonin: Quelle réduction des émissions de gaz à effet de serre votre stratégie sur la nature va-t-elle entraîner?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous continuons à faire des analyses. Ce qui va nous permettre de faire la plus grande réduction d'émissions, c'est l'électricité. C'est donc notre stratégie d'électrification...

Patrick Bonin: La stratégie sur la nature n'entraînera donc aucune réduction.

L'hon. Julie Dabrusin: Les plus grandes réductions seront liées à l'efficacité énergétique et à l'électricité. Nous allons doubler, avec Hydro-Québec, la capacité de notre réseau électrique.

Patrick Bonin: Est-ce que ça se peut que votre stratégie sur la nature n'entraîne aucune réduction des émissions de gaz à effet de serre?

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Leslie pour cinq minutes, allez-y.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, pensez-vous que certaines des décisions que vous avez prises en qualité de ministre de l'Environnement ont conduit, ou du moins contribué, à la démission très médiatisée de l'ancien ministre de l'Environnement, Steven Guilbeault?

L'hon. Julie Dabrusin: Je crois que le travail que notre gouvernement accomplit est très important pour protéger la nature et lutter contre les changements climatiques. Je ne peux pas m'exprimer sur...

Branden Leslie: Ne vous êtes-vous pas demandé, si les choses avaient été faites différemment depuis que vous êtes ministre, si vous auriez malgré tout perdu un membre de votre caucus?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vais répéter ce que je dis depuis le début, à savoir que j'ai travaillé directement avec Steven Guilbeault pendant de nombreuses années comme secrétaire parlementaire. Je lui porte un immense respect ainsi qu'à son travail. Il...

Branden Leslie: Est-il venu vous voir avant de démissionner pour vous dire: « Je démissionnerai si vous ne changez pas de cap », madame la ministre?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne parlerai pas au nom de Steven Guilbeault. Il est parfaitement capable de répondre aux questions concernant ses décisions.

Si vous souhaitez m'interroger sur le travail que je fais, je serai ravie...

Branden Leslie: J'aimerais beaucoup parler du document de consultation proposant des modifications au processus d'approbation des projets au Canada.

Un projet de loi sera présenté à un moment donné. Je suis curieux de savoir si vous avez une date approximative. Serait-ce avant l'été? À l'automne? En 2027? Avant son dépôt, vous engagerez-vous à permettre au Parlement de faire pleinement son travail et à ne pas recourir à l'attribution de temps pour l'adopter lorsqu'il sera présenté?

L'hon. Julie Dabrusin: Je suis heureuse que vous ayez souligné que la consultation est actuellement ouverte. Je pense qu'il est très important que les Canadiens puissent s'exprimer. Je veux être certaine que toutes les collectivités savent que le processus suit son cours et que la consultation est ouverte.

Une loi suivra les consultations. Je n'ai pas de date à vous donner, car nous sommes encore en consultation.

Branden Leslie: Qu'en est-il de l'attribution de temps? Envisagez-vous d'y recourir le moment venu, ou vous engagez-vous dès aujourd'hui à ne pas le faire et à laisser le Parlement faire son travail?

L'hon. Julie Dabrusin: Vous anticipez les choses. Nous menons actuellement des consultations sur l'efficacité réglementaire. C'est important...

Branden Leslie: Nous étions censés agir avec une rapidité extrême, je suppose donc que vous souhaitez recourir à l'attribution de temps pour l'adoption de cette législation.

En réalité, pendant des années, votre gouvernement a défendu le projet de loi C-69 bec et ongles. Or, vous choisissez aujourd'hui de le remanier une nouvelle fois.

N'est-ce pas là un aveu que le projet de loi C-69 a été un échec total et sans appel?

L'hon. Julie Dabrusin: Je tiens à préciser que l'Agence d'évaluation d'impact a accompli un travail très important, notamment en matière d'évaluations régionales, qui sont d'ailleurs très prisées pour nous permettre de bien cerner les impacts cumulatifs des projets, afin que nous puissions créer des zones économiques et mener à bien ces travaux.

En fait, Terre-Neuve-et-Labrador est un excellent exemple de ce que nous avons accompli, par l'intermédiaire de l'Agence d'évaluation d'impact...

Branden Leslie: Je vous remercie, mais comme je viens du Manitoba, cela me concerne un peu moins. Le document de consultation précise que « certaines lois fédérales ont des règles qui peuvent rendre les processus réglementaires lents ».

Puisque vous avez contribué à sa rédaction, quelles dispositions précises avez-vous soutenues qui ont ralenti la construction de pipelines et de mines dans ce pays?

L'hon. Julie Dabrusin: Si l'on veut parler de lenteur, c'est en fait l'évaluation mise en place sous le gouvernement Harper qui a été la plus lente. Nous continuons à...

Branden Leslie: Quelle façon de détourner la question, madame la ministre. Concentrons-nous sur le présent. C'est vous qui avez rédigé ces règles. Vous êtes au gouvernement depuis 10 ans. Votre document de travail indique que « certaines lois fédérales ont des règles qui peuvent rendre les processus réglementaires lents ».

Je vous le demande: quelles sont ces règles? Vous les avez clairement définies. C'est vous qui les avez mises en place. De quoi s'agit-il?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous dis que nous continuons d'évaluer les projets dans le cadre de l'évaluation mise en place par le gouvernement Harper...

Branden Leslie: Vous voulez parler de Stephen Harper? En quelle année sommes-nous?

L'hon. Julie Dabrusin: Si vous souhaitez parler de...

Branden Leslie: En quelle année sommes-nous, madame la ministre?

Je vais maintenant aborder un sujet sur lequel vous aurez peut-être des réponses à apporter. Le ministère est en train de supprimer le programme de recherche sur les radars qui est nécessaire pour soutenir le réseau de radars canadien, d'une valeur de 180 millions de dollars.

À combien s'élèvent les économies totales réalisées par votre ministère grâce à cette réduction?

• (1145)

L'hon. Julie Dabrusin: En ce qui concerne les services fournis par les radars météorologiques, je voudrais commencer par vous expliquer comment nous modernisons les systèmes à l'aide de modèles hybrides afin d'offrir de meilleurs services. Cela va nous aider à améliorer les prévisions et les prévisions météorologiques...

Branden Leslie: Des experts externes, comme Jenny Hagan, spécialiste des conditions météorologiques violentes, affirment que ces coupes budgétaires vont nuire à la diffusion des informations sur lesquelles comptent les Canadiens pour se protéger, protéger leurs familles et le public en cas d'événements météorologiques violents. A-t-elle tort? David Sills a-t-il tort? C'est l'un des plus éminents scientifiques spécialisés dans les conditions météorologiques violentes, et il a averti que le démantèlement de ce programme allait poser un grave problème pour les mesures et la diffusion de mises en garde concernant les tornades, la grêle, les crues soudaines et autres tempêtes dangereuses.

Dites-vous qu'ils ont tort et que vous avez raison?

L'hon. Julie Dabrusin: J'essaie de vous expliquer que la science et la technologie radar restent au cœur du travail que nous menons en météorologie. Notre priorité est de veiller à ce que...

Branden Leslie: Pouvez-vous garantir personnellement, madame la ministre, que ces coupes budgétaires n'auront aucune incidence sur la détection des tornades, la détection de la grêle, les annonces de crue soudaine, les mises en garde contre les tempêtes de neige ou les mises en garde contre les tempêtes violentes? Pouvez-vous garantir cela, en votre qualité de ministre?

L'hon. Julie Dabrusin: Je tiens à souligner que nous avons amélioré nos systèmes de mise en garde et que nous avons, en effet, augmenté les fonds alloués à notre système national de mise en garde destiné aux Canadiens.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Leslie.

Nous allons maintenant donner la parole à M. St-Pierre pour cinq minutes, je vous en prie.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Bienvenue à nouveau, madame Dabrusin. Vous nous avez consacré un temps considérable.

Nous savons que l'efficacité énergétique doit être notre « premier carburant », et que la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas. Selon Efficacité Canada, alors que nous visons à doubler notre réseau électrique d'ici 2050, l'énergie que nous économisons grâce à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique « pourrait représenter plus de 40 % des besoins énergétiques du Canada d'ici 2050 si nous commençons à donner la priorité [...] aux politiques qui améliorent l'efficacité énergétique. »

L'efficacité énergétique permet également aux Canadiens de réaliser des économies sur leurs factures d'énergie. Elle crée un demi-million d'emplois au Canada, fait circuler l'argent dans toutes nos circonscriptions, réduit la pollution et renforce notre souveraineté. Pour parler franchement, je sais que le Bloc est favorable à l'efficacité énergétique. Je suis un peu surpris que les conservateurs ne soient pas des défenseurs encore plus fervents de l'efficacité énergétique. Cela me laisse vraiment perplexe.

Madame la ministre, pourriez-vous nous donner des détails sur la dernière stratégie énergétique de notre gouvernement et sur le projet de rénovation d'un million de logements au Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Merci.

C'est vraiment important car, comme vous l'avez mentionné, l'efficacité énergétique est bénéfique tant pour l'abordabilité que pour l'environnement. C'est l'un des meilleurs exemples de double bénéfice qui soit.

Notre stratégie en matière d'électricité prévoit un engagement visant à aider à rénover jusqu'à un million de logements. Les modalités précises de sa mise en œuvre font actuellement l'objet de consultations, mais l'un des éléments clés est l'élargissement du programme de remplacement des systèmes de chauffage au mazout par des pompes à chaleur, afin de permettre aux personnes qui utilisent le propane ou des plinthes électriques d'y avoir accès. Nous savons que cela élargira la couverture à l'échelle du pays et aidera les Canadiens à réduire leurs factures d'énergie. En effet, si l'on prend la stratégie en matière d'électricité dans son ensemble, nous prévoyons que 70 % des Canadiens bénéficieront — nous appelons cela des « portefeuilles d'énergie », mais il s'agit en réalité d'économies d'énergie — de réductions de leurs coûts énergétiques grâce à cette stratégie.

Permettez-moi d'ajouter ceci, cependant, simplement parce qu'il y a un élément... C'est très visuel. La semaine dernière, je me suis rendu sur la côte de la Colombie-Britannique pour annoncer la création d'une réserve d'aire marine nationale de conservation. Je me trouvais dans une petite ville de cette région, et les maisons étaient équipées de pompes à chaleur. Ce sont ce genre de choses que les gens perçoivent comme favorisant l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement. Je le remarque aussi très clairement lorsque je me rends dans les provinces de l'Atlantique, pour être tout à fait franche. Le programme de remplacement du mazout par des pompes à chaleur a eu un impact considérable en incitant les gens à adopter une solution qui va réduire leurs factures d'énergie.

Eric St-Pierre: Merci, madame la ministre.

Je cède maintenant la parole à mon collègue, Bruce Fanjoy.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci, madame la ministre.

J'aimerais également aborder la stratégie en matière d'électricité. Je pense que nous avons une excellente nouvelle à annoncer. Le secteur a considérablement réduit ses émissions de gaz à effet de serre. Les avancées ne se limitent pas à rendre l'électricité plus abordable et à atteindre les objectifs climatiques, mais visent également à stimuler la croissance économique en créant de nouveaux emplois de qualité pour les Canadiens et à améliorer la compétitivité de nos industries. Pourriez-vous nous en dire plus sur ces avantages supplémentaires découlant de l'excellent travail que nous accomplissons dans le domaine de l'électricité, s'il vous plaît?

• (1150)

L'hon. Julie Dabrusin: Merci.

L'un des aspects dont nous étions le plus fiers — et il y en a beaucoup — lorsque nous avons présenté cette stratégie en matière d'électricité, était le fait que nous nous sommes associés aux dirigeants du syndicat des électriciens, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, qui ont reconnu que cette stratégie énergétique était également synonyme d'emplois syndiqués de qualité et de carrières bien rémunérées dans le cadre de la construction de notre réseau électrique.

Dans notre mise à jour économique du printemps, nous proposons des mesures de soutien supplémentaires qui visent non seulement à aider les gens à suivre une formation et à intégrer les métiers désignés Sceau rouge, mais aussi à les accompagner tout au long de leur formation d'apprenti et jusqu'à l'achèvement de leur formation. Cela permet d'accompagner les Canadiens tout au long du processus menant à l'obtention de leur attestation, afin qu'ils puissent contribuer à la construction du Canada et décrocher ces emplois bien rémunérés. C'est un volet vraiment important de l'ensemble du projet.

Nous vivons un moment crucial pour notre pays. Nous allons doubler la capacité de notre réseau électrique. Parallèlement, cela permet de créer des emplois bien rémunérés, et les Canadiens ont ainsi l'occasion de participer à la construction de cette infrastructure essentielle pour notre pays.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fanjoy.

Il nous reste encore neuf minutes; je me propose donc d'accorder deux minutes et demie à chaque parti pour un troisième tour rapide. S'il n'y a pas d'objection, c'est ainsi que nous procéderons.

Branden Leslie: Et si on disait trois minutes? Trois fois trois, ça fait neuf.

La présidente: Trois minutes par... Il me reste 11 minutes et 51 secondes. Entendu, nous allons compter trois minutes par parti.

Nous commencerons par M. Ross.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à la ministre. Les informations dont on dispose à ce jour concernent le développement de grands projets sous l'angle de l'accélération des procédures, voire d'autorisations préalables. Toutefois, en ce qui concerne le certificat environnemental proprement dit qui sera délivré pour un grand projet, quel sera l'organisme chargé de le délivrer?

L'hon. Julie Dabrusin: Il y a différentes... Cela dépend de la manière dont un projet évolue au sein du système, donc...

Ellis Ross: Soyons plus précis, alors. Imaginons que le projet soit pris en charge par le Bureau des grands projets en vue d'une approbation rapide ou d'une préapprobation. Est-ce que ce sera le Bureau des grands projets qui délivrera le certificat environnemental?

L'hon. Julie Dabrusin: Il revient toujours au gouvernement d'en décider.

Ellis Ross: C'est l'Agence canadienne d'évaluation d'impact qui délivrera cette attestation.

Terence Hubbard (président, Agence canadienne d'évaluation d'impact): Pour les projets visés par le projet de loi C-5, c'est le ministre chargé de l'économie canadienne qui sera chargé de publier ces énoncés de décision.

Ellis Ross: Cela signifie-t-il que ce n'est pas la ministre de l'Environnement?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est le ministre LeBlanc.

Ellis Ross: Cela aura-t-il un lien avec votre ministère?

L'hon. Julie Dabrusin: Je fournis des conseils dans le cadre de ces décisions.

Ellis Ross: À cet égard, votre ministère ne jouera donc pas un rôle de premier plan dans les évaluations environnementales. Vous apporterez votre aide, et ce sera tout.

L'hon. Julie Dabrusin: C'est inexact. C'est nous qui réalisons les évaluations environnementales. Cela fait bel et bien partie de notre travail.

Ellis Ross: Vous ne délivrerez pas l'attestation à...

L'hon. Julie Dabrusin: C'est nous qui réalisons l'évaluation environnementale. C'est d'ailleurs ainsi que cela fonctionne aujourd'hui. C'est nous qui fournissons l'évaluation environnementale.

Ellis Ross: Je comprends cela, mais c'est le Bureau des grands projets qui sera chargé de la préapprobation ou de l'approbation accélérée. Ce n'est pas votre ministère qui délivrera le certificat.

L'hon. Julie Dabrusin: Reprenons peut-être un peu de recul. Ce que nous faisons, ainsi que le travail mené par l'Agence d'évaluation d'impact, par exemple, s'inscrit dans le cadre d'ententes de coopération, qui concerneront la grande majorité des projets. Nous avons désormais conclu des ententes de coopération avec presque toutes les provinces. Le principe est le suivant: un projet, un examen. C'est là que se situera la grande majorité...

Ellis Ross: Non, je ne parle pas de coopération. Je parle des responsabilités du ministère. Celles-ci sont déjà clairement définies dans la législation et la réglementation, et tout le monde comprend qu'à l'heure actuelle, c'est l'Agence canadienne d'évaluation d'impact qui joue le rôle de chef de file et délivre l'attestation, mais pour l'heure j'ai l'impression d'assister à la naissance d'un monstre à trois têtes. Vous dites que le Bureau des grands projets est l'organisme désigné pour accélérer les procédures ou donner une préapprobation, mais ensuite, c'est un autre ministère qui délivrera le certificat.

Si j'ai bien compris, c'est désormais le Bureau des grands projets qui prendra les rênes, mais il s'appuiera sur les ressources actuellement mises à disposition par l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin d'évaluer un grand projet en vue d'une approbation rapide.

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la manière dont vous présentez les choses. Je constate que notre temps est écoulé, mais je tiens à dire rapidement que, tout d'abord, la plupart des projets relèveront des ententes de coopération que nous avons conclues avec les provinces; toutefois, pour ceux qui seront renvoyés au Bureau des grands projets, il existe une procédure. Nous fournissons les évaluations environnementales, et nous mettrons en place un processus rigoureux pour nous assurer que la procédure et la réglementation environnementales sont pleinement examinées et respectées.

• (1155)

La présidente: Le temps est écoulé, monsieur Ross.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Greaves pour trois minutes. C'est à vous, monsieur.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues.

Merci de vous joindre à nous aujourd'hui, madame la ministre. C'est un plaisir de vous avoir parmi nous, même si je regrette que notre séance d'aujourd'hui ait commencé par des questions de nos collègues conservateurs qui, pour employer un euphémisme, ont du mal à s'en tenir aux faits et prétendent plus ou moins que la province de la Colombie-Britannique n'existe pas et n'a pas bénéficié d'énormes investissements dans le secteur des ressources au cours des dix dernières années.

Comme vous le savez bien, les Canadiens de tout le pays ont soutenu l'acquisition et la construction par les pouvoirs publics d'un pipeline de 35 milliards de dollars destiné à soutenir le secteur énergétique de l'Alberta. Nous avons assisté au plus important investissement du secteur privé de l'histoire du Canada dans le projet LNG Canada, qui entre maintenant dans sa deuxième phase. Franchement, je n'ai pas besoin de rappeler aux députés d'en face le projet de GNL que la Colombie-Britannique a développé au cours de la dernière décennie. Il est frustrant que ce soit le contexte de la réunion à laquelle vous êtes invitée, alors qu'il est très clair que la Colombie-Britannique a contribué à faire progresser le pays au cours des dix dernières années en matière de développement de nos secteurs des ressources naturelles et de l'énergie.

Cela dit, il est également vrai que le gouvernement s'est clairement engagé à contribuer à la préservation et à la conservation de notre extraordinaire environnement naturel en Colombie-Britannique. Récemment, des membres de votre équipe représentant le gouvernement du Canada, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières Nations côtières, ont annoncé un jalon historique visant à établir une réserve d'aire marine nationale de conservation sur la côte de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une annonce extrêmement réjouissante alors que nous progressons vers nos objectifs de conservation « 30 par 30 » dans ce pays.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi cette nouvelle entente et la réserve d'aire marine contribueront à protéger le saumon du Pacifique et à soutenir nos économies et nos écosystèmes côtiers à l'avenir?

L'hon. Julie Dabrusin: Merci pour cette question.

La signature de l'entente sur la réserve d'aire marine nationale de conservation, qui a eu lieu la semaine dernière à Klemtu, a constitué un moment vraiment important pour notre pays et pour la province de la Colombie-Britannique. Cette entente a été signée par six Premières Nations côtières, la province de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral, qui ont tous collaboré à la création de cette réserve. C'est très important, car cela contribuera à la protection des baleines et de nombreuses espèces de poissons, ainsi que d'autres animaux sauvages.

Pour être clair, cependant, la pêche commerciale et récréative restera autorisée dans la réserve d'aire marine nationale de conservation. Les deux iront de pair. Nous verrons une pêche durable dans cette zone. C'est vraiment essentiel pour le mode de vie et l'économie côtière. Nous constatons que les deux vont de pair. Ce fut un moment très émouvant de voir comment nous pouvons tous nous unir pour accomplir de grandes choses.

Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais j'ai encore une dernière chose à dire. Je tiens à insister sur la superficie, car elle est vraiment immense. La zone qui a été protégée fait une fois et demie la taille du parc national de Banff, et elle est plus grande que l'Île-du-Prince-Édouard.

Will Greaves: Merci, madame la ministre.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Greaves.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour trois minutes.

Patrick Bonin: Madame la ministre, il y a un comité dit environnemental composé de plusieurs députés libéraux. Avez-vous rencontré les membres de ce comité et, si oui, combien de fois?

L'hon. Julie Dabrusin: Vous parlez d'un caucus et, comme vous le savez, les affaires des caucus sont confidentielles. Cependant, je peux dire que je travaille avec tous mes collègues et tous les députés. Je dirais aussi qu'il est très important pour notre gouvernement et notre parti en entier de continuer à lutter contre le changement climatique et à protéger l'environnement.

Patrick Bonin: Ce n'est pas un caucus. On en a parlé dans *Le Journal de Montréal* et dans *Le Devoir*, hier.

Est-ce que ce comité vous a fourni des recommandations?

L'hon. Julie Dabrusin: Comme je l'ai dit, vous parlez d'un caucus. Les comités sont les comités que nous avons ici. Je ne peux pas parler des affaires d'un caucus, mais je peux dire que nous travaillons toujours avec tous les députés.

• (1200)

Patrick Bonin: La réforme des évaluations environnementales que vous proposez permettrait potentiellement d'exempter d'étude d'impact les pipelines et les autres grands projets, de créer des zones économiques qui permettraient d'approuver des projets avant toute évaluation environnementale et de commencer les activités de construction avant la fin des études d'impact.

Est-ce que vous connaissez un autre pays développé qui fait ça?

L'hon. Julie Dabrusin: Quand on parle de cartographier les zones qui sont mieux protégées...

Patrick Bonin: Non, ce n'est pas de ça que je parle, madame la ministre. Je parle de l'approbation de projets et du commencement des activités de construction avant même la fin des études d'impact.

Connaissez-vous un autre pays développé qui fait ça?

L'hon. Julie Dabrusin: Quand on parle de l'ensemble de ce que nous avons proposé comme changements réglementaires, c'est encore à l'étape des consultations, mais...

Patrick Bonin: Quel pays fait ça, madame la ministre?

L'hon. Julie Dabrusin: Dans l'ensemble, il y a plusieurs mesures, mais il y a d'autres pays, y compris...

Patrick Bonin: Quel pays fait ça?

L'hon. Julie Dabrusin: J'allais le dire.

Écoutez, c'est un ensemble de choses qui sont à l'étape des consultations, mais plusieurs pays, y compris le Royaume-Uni, ont des choses semblables.

Patrick Bonin: Le Royaume-Uni permet-il que la construction d'un pipeline, par exemple, commence avant la fin des études d'impact?

L'hon. Julie Dabrusin: Non, j'ai dit qu'il y avait plusieurs mesures dans cet ensemble de changements réglementaires que nous avons proposés et qui sont à l'étape des consultations. Il y a des pays qui ont quelques-unes de ces mesures.

Patrick Bonin: D'accord. Je comprends qu'aucun pays, selon vous, n'autorise les activités de construction...

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Patrick Bonin: Pouvez-vous nommer un pays qui le fait? Vous devez bien regarder ce qui se fait dans le monde.

L'hon. Julie Dabrusin: Nous n'avons plus de temps.

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

Patrick Bonin: Merci.

[Traduction]

La présidente: Cela conclut notre première séance d'une heure, chers collègues. Je tiens à remercier chaleureusement la ministre et les témoins pour le temps qu'ils nous ont consacré aujourd'hui.

Je vais interrompre brièvement la séance afin que nous puissions passer à la prochaine série de témoins.

Merci beaucoup.

• (1200) _____ (Pause) _____

• (1210)

La présidente: Chers collègues, nous allons entamer notre deuxième heure de séance sur le budget principal. Merci de bien vouloir faire silence et de regagner vos places.

Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous avons aujourd'hui de nombreux témoins qui viendront s'exprimer sur le budget principal des dépenses.

De l'Agence canadienne de l'eau, nous avons Mark Fisher et Gemma Boag, et Carmelle Barnabe qui nous rejoint en ligne.

Du ministère de l'Environnement, nous avons Mollie Johnson, Judy Meltzer, Kurt Chin Quee, Alison McDermott, Tara Shannon et Cécile Siewe.

De l'Agence canadienne d'évaluation d'impact, nous avons Terence Hubbard, Patricia Brady, Charles Vigneault et Bram Sepers.

De l'Agence Parcs Canada, nous avons Andrew Campbell et Andrew Francis.

Bienvenue à tous. Merci de nous consacrer un peu de votre temps aujourd'hui.

Nous allons passer directement à notre série de questions.

Nous commencerons par Mme Anstey, qui disposera de six minutes.

Carol Anstey: Merci.

Merci à tous les témoins d'être venus.

Les fonctionnaires sont en train de me fournir des informations en rapport avec ma précédente série de questions, et je souhaitais donc poursuivre sur ce sujet.

D'après la réponse, la conformité des frais de déplacement est toujours en cours d'examen et ceux-ci doivent encore faire l'objet d'un bilan comparatif. Cela fait maintenant six mois. La conférence a eu lieu en novembre 2025.

Ces coûts risquent-ils de dépasser 1,1 million de dollars?

Kurt Chin Quee (sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, ministère de l'Environnement): Je m'excuse. Je ne dispose pas de ces informations. Nous devons les vérifier et revenir vers vous.

Carol Anstey: D'accord.

Pourriez-vous présenter ces dépenses finales au Comité?

Kurt Chin Quee: Oui, tout à fait.

Carol Anstey: D'accord. Merci.

Je souhaitais poser quelques questions supplémentaires aux représentants de Parcs Canada.

Comme vous le savez, ma circonscription compte un grand parc. Je vous avais déjà posé quelques questions à ce sujet lors de votre précédente intervention, concernant l'accès des véhicules tout terrain au sein du parc.

Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier depuis notre rencontre avec la municipalité et les représentants de Parcs Canada, mais nous sommes dans une impasse. Nous nous trouvons dans un cas de figure qui revient souvent dans la communication, celui d'une conversation qui tourne en rond. Cela n'en finit pas. Nous n'arrivons pas à trouver de solution.

À l'heure actuelle, la proposition dont nous discutons prévoit que la GRC ne délivre pas de contraventions pour la circulation en VTT sur ce tronçon de route de 1,3 kilomètre. Nous nous demandons si les gardes de parcs suivront la décision de la GRC à cet égard et autoriseront la circulation en VTT dans cette partie du parc.

• (1215)

Andrew Campbell (président et directeur général par intérim, Agence Parcs Canada): C'est une question très précise, madame la présidente. Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir notre réponse à ce sujet.

La dernière fois que j'ai abordé ce sujet avec le surintendant, nous attendions également que le ministère provincial des Transports se prononce sur la question de l'utilisation des VTT sur la route.

Carol Anstey: D'accord, merci.

Je souhaitais revenir sur ce sujet, car vous vous êtes engagé et vous avez dit que vous connaissiez très bien le parc.

Andrew Campbell: Je connais bien ce parc.

Carol Anstey: Merci.

Andrew Campbell: Nous investissons 7,2 millions de dollars dans cette route, comme cela a été annoncé hier.

Carol Anstey: Bien sûr.

Nous avons également évoqué la tordeuse des bourgeons de l'épinette, et vous deviez nous fournir davantage d'informations sur la quantité de bois mort présente dans le parc. Des électeurs nous demandent, s'agissant des collectivités situées directement dans le parc, s'ils pourront y entrer pour récupérer ce bois mort et l'utiliser comme bois de chauffage.

Andrew Campbell: Comme vous le savez, une entente a été conclue avec les habitants de la région pour le ramassage de bois de chauffage et la réalisation de travaux d'éclaircissage forestier. Nous étudions actuellement les moyens d'étendre cette initiative. Les discussions sont en cours. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès qu'elles auront abouti.

Carol Anstey: D'accord, vous me tiendrez au courant. C'est parfait.

J'ai également une question concernant une route dont l'accès a été interdit aux habitants de la communauté de Port au Choix. Il s'agit de la route Barbace. C'est un endroit où les résidents aiment se rendre et passer du temps dans leurs véhicules. Certains aînés évoquent la possibilité d'y accéder, comme ils l'ont fait pendant de nombreuses années. Actuellement, ils ne sont pas autorisés à accéder à cette zone. Je me demande simplement si c'est une question que nous pourrions examiner.

Andrew Campbell: Je vais devoir vous répondre plus tard. La sécurité et la santé publiques sont toujours notre priorité absolue dans toutes nos prises de décision; donc, s'il y a une raison pour laquelle cette route n'est pas ouverte pour le moment... Comme vous le savez, certaines zones ont été touchées par les tempêtes précédentes, et je sais que certaines routes se sont détériorées dans cette région. Je ne sais pas avec certitude si c'est le cas ici, mais nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons cette information.

Carol Anstey: D'accord, c'est parfait.

Une autre question qui m'est souvent posée concerne les dates d'ouverture et de fermeture de Parcs Canada, et je suppose que cela vaut probablement aussi à l'échelle nationale. Comme vous le savez, notre région dépend beaucoup — d'un point de vue touristique. De nombreuses parties prenantes contactent régulièrement le bureau à ce sujet... Les gens viennent voir les icebergs, qui sont souvent présents bien avant que le parc ne soit ouvert. Nous aimerions savoir s'il y a des discussions à ce sujet ou s'il existe un moyen d'élargir ces dates afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre possible de visiteurs dans le parc.

La présidente: Répondez brièvement, s'il vous plaît. Le temps est écoulé.

Andrew Campbell: Le parc national du Gros-Morne est libre d'accès en permanence. Ce sont certaines des autres installations que nous... Nous essayons de les ouvrir lorsque nous avons le plus de visiteurs. Si la fréquentation venait à changer, comme nous l'avons vu dans d'autres parcs, nous fixerions des horaires et appor- terions des modifications saisonnières en fonction de cela.

Carol Anstey: Merci beaucoup. Je comprends.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Eric St-Pierre: Merci, madame la présidente.

Je trouve fascinante cette obsession des conservateurs pour les coûts. Cela m'amène à me demander combien il en coûte pour faire venir en avion chaque semaine à Ottawa des députés de Terre-Neuve, du Manitoba ou de l'Alberta. Je pense également à la résidence de Poilievre à Stornoway, alors qu'il n'était même pas chef de parti ni député.

Quoi qu'il en soit, je vais commencer à aborder les vrais problèmes au lieu de m'attarder sur des distractions.

[Français]

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue Bruce Fanjoy.

J'ai une question pour Mme Mollie Johnson.

Parmi les outils concrets que notre gouvernement peut mettre en place dans le cadre de sa stratégie nationale d'électrification, il y a les crédits d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

Pouvez-vous commenter le rôle de ces outils et nous dire s'ils permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays tout en renforçant la souveraineté économique du Canada par rapport aux États-Unis?

• (1220)

[Traduction]

Mollie Johnson: Merci pour votre question, et merci de ne pas m'avoir trop mis dans l'embarras quand j'ai renversé de l'eau sur mon collègue. Ça a été un excellent début de journée.

Il y a beaucoup de choses à prendre en compte tandis que nous examinons les possibilités qui s'offrent à nous pour aller de l'avant dans la construction du Canada, et l'électrification va jouer un rôle crucial. Nous disposons certes d'outils réglementaires, mais il faut aussi réfléchir à ce qui incitera les gens à construire davantage et à rendre l'énergie plus abordable pour les Canadiens.

Il s'agit tout d'abord de mettre en place des infrastructures énergétiques dans l'ensemble du pays afin que les Canadiens et les entreprises aient accès à une énergie plus propre et moins coûteuse. Parlons des petits réacteurs modulaires, des interconnexions et d'un certain nombre de ces grands projets d'infrastructure. Cela ne se fait pas tout seul. Cela se fait en partenariat avec différentes administrations, et cela a été au cœur des travaux menés jusqu'à présent.

Cela s'explique également par le fait que les entreprises prennent ces décisions, ainsi que par l'ensemble des mesures et des investissements mis en place, notamment les crédits d'impôt à l'investissement dans le secteur de l'électricité et plusieurs autres initiatives, qui garantissent que le Canada dispose d'un taux d'imposition des sociétés adapté pour encourager les investissements directs. Tous ces éléments font partie de ce vaste programme destiné à attirer les investisseurs.

L'autre aspect de la question est le suivant: qu'est-ce qui aidera les consommateurs à franchir le pas nécessaire pour opter pour un système d'électricité propre et d'énergie propre? À cet égard, il y a notamment la stratégie visant à garantir la mise en circulation d'un plus grand nombre de véhicules à zéro émission. Nous voulons un système d'électricité propre auquel les gens se branchent pour recharger les véhicules électriques propres qu'ils conduisent. Il en va de même pour les rénovations. Les rénovations concernent l'aspect du logement, la manière dont il est raccordé à un système énergétique et, tout autant, l'état de l'enveloppe du bâtiment, afin que nous disposions également du système énergétique adapté.

Tout cela s'inscrit dans un ensemble cohérent, et c'est une question structurelle. J'espère que nous examinerons l'ensemble de ces mesures dans leur globalité. C'est en quelque sorte ce qui définit les principes de base de référence, et cela nous amène également à nous demander: quels sont les éléments que nous mettons en place ensemble pour passer à l'étape suivante?

Eric St-Pierre: C'est très bien. Merci.

Je vais céder mon temps de parole à mon collègue, Bruce Fanjoy.

Bruce Fanjoy: Merci.

Ma question s'adresse à M. Fisher, de l'Agence canadienne de l'eau.

Le Canada a la chance d'avoir de l'eau en abondance. L'ennui c'est qu'elle ne se trouve pas toujours là où il faut quand il le faut. Nous devons composer avec des sécheresses et des crues attribuables à des phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques.

Pourriez-vous nous expliquer brièvement comment l'Agence canadienne de l'eau aide les Canadiens à renforcer leur résilience en matière d'eau?

Mark Fisher (président, Agence canadienne de l'eau): Par votre entremise, madame la présidente, je vous remercie de la question. Elle est excellente.

Il est vrai que de nombreux Canadiens considèrent le Canada comme un pays riche en eau, mais la réalité est tout autre. Sur l'eau douce dont nous disposons, 60 % s'écoule vers le nord, loin de 80 % de la population. Comme vous l'avez indiqué, il existe indéniablement des différences régionales en matière de disponibilité et de qualité de l'eau. Au cœur des activités de l'Agence canadienne de l'eau figure la collaboration avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et les groupes locaux afin de restaurer et de protéger les écosystèmes d'eau douce d'importance nationale et régionale. Dans le cadre de notre travail sur les politiques, nous nous employons résolument à élaborer la première stratégie nationale de sécurité de l'eau du Canada. Nous pourrions ainsi envisager des avenir plus variables et incertains et veiller à ce que le gouvernement fédéral, ainsi que de nombreux partenaires, restent aux aguets et trouvent les moyens de mettre en place des politiques et des programmes susceptibles de garantir — comme vous l'avez souligné — que nous disposons de la quantité et de la qualité d'eau requises pour répondre en temps et lieu voulus aux divers besoins écologiques et socioéconomiques.

Bruce Fanjoy: Merci.

La stratégie de sécurité de l'eau visera à garantir l'approvisionnement en eau là où nous en avons besoin. Qu'en est-il de la gestion des risques d'inondation? Fait-elle partie du champ d'application envisagé?

Mark Fisher: Je sais qu'au début de la semaine, il y a eu un débat vigoureux sur le projet de loi C-241. Ce projet de loi n'a pas encore été adopté par la Chambre, mais nous savons qu'il s'agit sans aucun doute d'une question qui préoccupe au plus haut point les Canadiens. Aussi, les crues, les sécheresses et d'autres enjeux seront abordés au fur et à mesure que nous élaborerons la stratégie nationale de sécurité de l'eau de concert avec de nombreux partenaires. Nous voyons certainement une occasion de synergie entre ces stratégies si le projet de loi est adopté. Nous sommes impatients d'en discuter plus en détail, selon l'orientation que prendra le projet de loi.

Merci.

Bruce Fanjoy: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Fanjoy.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Hier, mon collègue le député d'Honoré-Mercier a été cité dans le journal *Le Devoir*. Il a dit vouloir davantage de données avant de conclure que le Canada échoue à respecter ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, le « Rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030 » de son gouvernement montre une réduction prévue de 21 % à 28 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, ce qui est loin de la cible de 40 % à 45 %.

Madame Johnson, est-ce que les données de votre gouvernement qui montrent cette trajectoire et qui indiquent que nous ne sommes pas en voie d'atteindre notre cible de réduction des émissions pour 2030 sont fiables?

• (1225)

[Traduction]

Mollie Johnson: Excusez-moi. Me demandez-vous si l'information que nous diffusons comme gouvernement du Canada n'est pas fiable? Non, nous publions des renseignements fiables.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Alors, actuellement, nous ne sommes vraiment pas en voie d'atteindre notre cible de réduction des émissions pour 2030, selon le rapport de 2025.

Est-ce exact?

[Traduction]

Mollie Johnson: Vous pouvez lire le rapport de 2025. Vous avez lu notre Rapport d'inventaire national de 2026. Il montre les progrès concrets effectués vers l'atteinte de nos objectifs. Le gouvernement est déterminé à atteindre ses objectifs pour 2050, et nous poursuivons ce travail, comme l'a indiqué la ministre.

[Français]

Patrick Bonin: Au sein du ministère, est-ce que vous évaluez les effets des décisions du gouvernement sur les émissions de gaz à effet de serre? Je pense, par exemple, à la réglementation sur le méthane, au changement concernant le Règlement sur l'électricité propre, au report et à l'affaiblissement de la tarification du carbone pour l'industrie, ou encore au pipeline d'une capacité de 1 million de barils par jour.

Est-ce que vous faites des évaluations internes sur la façon dont ça va affecter la trajectoire des émissions au pays?

[Traduction]

Mollie Johnson: Nous fournissons des analyses et des conseils continus, comme nous le faisons pour tout. Il y a une distinction entre cela et la modélisation et les rapports, comme ceux que nous avons publiés en décembre et le Rapport d'inventaire national. Comme vous le savez, étant donné que vous connaissez très bien ce sujet, il y a des effets interactifs, il y a des complexités et — comme vous en avez discuté avec la ministre — ce chiffre global est vraiment important. Nous avons du travail à accomplir, car il faut encore modéliser et regrouper certaines décisions. Nous avons pas mal à faire. Pour l'instant, nous nous employons à prendre en compte les effets des décisions prises au cours de la période écoulée et à rassembler les éléments afin de pouvoir présenter une modélisation complète.

[Français]

Patrick Bonin: Vous dites que vous avez fait des évaluations. Pouvez-vous les fournir au Comité? J'ai donné quelques exemples, mais...

[Traduction]

Mollie Johnson: Je fournirai très volontiers l'information dont nous disposons.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Vous pourrez donc nous fournir des informations sur les différentes mesures de réduction qui ont été modifiées par rapport au plan de réduction des émissions. Est-ce bien cela?

[Traduction]

Mollie Johnson: Comme je l'ai dit, nous ne procédons pas en adoptant une mesure par-ci par-là, au cas par cas. Nous examinons vraiment ces questions dans une perspective globale. Au niveau individuel... nous en discutons, mais sans les modéliser de la manière que j'imagine que vous recherchez.

[Français]

Patrick Bonin: J'ai de la misère à vous suivre, parce que vous me dites de regarder ça d'un point de vue global, mais, pour faire ça, il faut avoir chacune des mesures, n'est-ce pas?

[Traduction]

Mollie Johnson: Oui, mais comme vous le disiez tout à l'heure en vous adressant à la ministre, il y a une distinction à faire entre l'incidence mondiale des chiffres et les trajectoires pour atteindre 2050, d'une part, et les mesures individuelles ainsi que leurs effets interactifs, d'autre part. Lorsque nous diffusons nos informations, nous devons veiller à rester crédibles en évoquant la direction que nous prenons sur la voie menant à 2030 et 2050; c'est donc le travail que nous devons accomplir.

À titre d'exemple, en ce qui concerne la mise à jour de la tarification du carbone dans le secteur industriel, chaque administration doit encore prendre une décision au sujet de l'adoption du modèle. Tout cela aura une incidence sur la forme que prendra ce système et ses futurs effets vis-à-vis des émissions. Nous devons en prendre connaissance pour comprendre les répercussions à venir, et les détails ont leur importance.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Je vous serais reconnaissant de nous fournir les informations que vous pouvez nous fournir.

Le ministre LeBlanc a annoncé des assouplissements et des modifications réglementaires, entre autres, qui retireront à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada la responsabilité de faire l'analyse des projets de pipeline pour la transférer à la Régie de l'énergie du Canada.

Qu'est-ce que ça implique pour l'Agence d'évaluation d'impact?

• (1230)

Terence Hubbard: Merci de la question.

Certains changements sont proposés dans le document de travail. Le but n'est pas de réduire les obligations environnementales, mais de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité du processus.

Par exemple, il y aura encore une évaluation environnementale pour les pipelines, mais l'évaluation sera menée par la Régie de l'énergie du Canada.

Patrick Bonin: D'accord.

A-t-elle les compétences pour faire ces analyses d'impact?

Je vois que mon temps de parole est écoulé.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Je cède maintenant la parole à M. Ross pour cinq minutes.

Ellis Ross: Merci, madame la présidente.

J'aimerais commencer par Mme Johnson, s'il vous plaît.

La ministre vient justement de parler de l'entente qui a été signée dans ma circonscription, Klemtu — autrefois appelée Kitasoo, une entente touchant des terres protégées. C'est assez intéressant. L'une des dispositions concerne les fermes piscicoles à cages en filet. Kitasoo abrite une ferme piscicole depuis près de 30 ans.

Dans le cadre de cette entente, la disposition relative aux fermes piscicoles vise-t-elle à poursuivre l'élimination progressive prévue par le plan canadien d'ici le 30 juin 2029, ou s'agit-il de renégocier leur fonctionnement suivant le modèle de Kitasoo?

Mollie Johnson: Je vais céder la parole à mon collègue, M. Campbell, car c'est Parcs Canada qui s'en occupe.

Andrew Campbell: J'ai visité la Première Nation des Kitasoo Xai'xais en fin de semaine et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec de nombreux membres de la communauté par l'intermédiaire du président. L'une des questions que nous examinons dans cette région est prise en charge par le ministère des Pêches et Océans. Ce dernier continuera d'entretenir cette relation avec Kitasoo concernant l'octroi de permis pour la ferme piscicole, de sorte que ce projet pourra également se poursuivre. La réglementation mise en place par le ministère des Pêches et Océans restera inchangée.

Il y a eu une entente, et je pars du...

Ellis Ross: Le plan consiste à poursuivre l'élimination progressive d'ici le 30 juin 2029.

Andrew Campbell: Le plan consiste à continuer de travailler dans le cadre du processus établi avec le ministère des Pêches et Océans.

Ellis Ross: C'est en ce qui a trait à l'élimination progressive. D'accord.

À cet égard et dans cette décision, le consentement n'était pas un critère très important à l'époque, mais il l'est maintenant. Le Canada cherchera-t-il à obtenir le consentement de Kitasoo pour l'élimination progressive des fermes piscicoles d'ici 2029?

Andrew Campbell: Je pense qu'il serait plus approprié que vous posiez cette question au ministère des Pêches et Océans, et il vaudrait certainement mieux...

Ellis Ross: N'est-ce pas là un sujet qui relève de l'entente elle-même, l'entente de conservation?

Andrew Campbell: Cela s'inscrit dans le cadre de l'entente de conservation, tant dans l'entente sur les aires protégées autochtones conclue entre les six nations — et non entre les six nations et le gouvernement du Canada — que dans celle conclue entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les six nations. Il y a là un élément qui, encore une fois, renvoie au pouvoir de réglementation illimité de la ministre des Pêches.

Ellis Ross: Merci.

Je m'efforce de comprendre la procédure à suivre pour accélérer ou préapprouver un projet d'envergure, en particulier un projet linéaire qui s'étend au-delà des frontières provinciales, et je n'ai toujours pas obtenu de réponse satisfaisante, même si c'est ma troisième tentative.

En réalité, quand on parle du processus fragmenté qui existe actuellement entre le Bureau des grands projets et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, on ne comprend toujours pas comment les droits et les titres ancestraux sont pris en compte dans le cadre d'un processus d'approbation de projet d'un an mené par le Bureau des grands projets. Ce délai est-il compatible avec la consultation et la prise en compte des droits ancestraux et des titres autochtones des Premières Nations touchées le long d'un pipeline, par exemple?

Terence Hubbard: Je vous remercie de la question.

Nous pourrions peut-être commencer par répondre à votre question sur le processus lui-même. C'est un multi...

Ellis Ross: Je comprends le processus, et quand je dis « troisième tentative », je veux dire que je n'ai toujours pas eu de réponse au sujet du processus.

Je vais laisser cela de côté et essayer de déchiffrer ce que la ministre a dit, mais dans le contexte des droits ancestraux et des titres entre le Bureau des grands projets, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la nouvelle plaque tournante des Premières Nations qu'ils proposent, le calendrier de consultation et de prise en compte des droits ancestraux et des titres autochtones coïncidera-t-il avec une procédure d'approbation accélérée ou un délai d'approbation d'un an pour les grands projets?

• (1235)

Terence Hubbard: Le gouvernement a clairement exprimé sa volonté de poursuivre ses efforts pour consulter les Autochtones dans le cadre de ces processus.

Ellis Ross: Permettez-moi de vous présenter un scénario, le cas d'un projet préapprouvé qui n'a pas encore fait l'objet de consultations ni de mesures d'adaptation. On n'a toujours pas obtenu le consentement non plus. Cette approbation préalable reste-t-elle valable même si on n'a pas achevé le processus de consultation et de mesures d'adaptation à l'égard des droits et des titres?

Terence Hubbard: La décision initiale prise en vertu du projet de loi C-5 tiendrait compte des consultations menées auprès des Autochtones et s'appuierait sur celles-ci au moment où le gouvernement devra décider s'il faut donner suite à un projet.

Ellis Ross: Oui, mais n'est-ce pas là la question de l'œuf et de la poule? Vous parlez d'approbation préalable, mais vous n'avez pas encore mené à bien la consultation et les mesures d'adaptation. Vous n'avez pas obtenu le consentement. Dans ce contexte également...

La présidente: Monsieur Ross, je suis désolée. Votre temps de parole est écoulé.

Souhaitez-vous répondre rapidement à M. Ross?

Terence Hubbard: Comme je l'ai mentionné, le gouvernement mènerait des consultations en vue d'obtenir les informations nécessaires pour étayer sa décision de donner suite à un projet. Cette étape serait suivie de consultations supplémentaires auprès des communautés touchées afin de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre ce projet pour éviter autant que possible toute atteinte aux droits, ainsi que pour mettre en place au besoin des mesures d'atténuation et d'adaptation en aval à mesure que le projet évoluera de façon plus détaillée. Cela fait partie intégrante du processus.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Watchorn, pour cinq minutes.

Tim Watchorn: Merci, madame la présidente. Cette fois-ci, je vais faire de mon mieux pour partager mon temps avec M. Grant.

Nous avons eu une excellente conversation, monsieur Fisher, juste avant le début de la réunion, et une partie de celle-ci portait sur les eaux souterraines, un sujet dont j'aimerais parler. Comme vous le savez, au cours des 20 dernières années, de nombreuses municipalités ont fait passer leur réseau d'eau potable des eaux de surface aux eaux souterraines. J'aimerais savoir comment l'Agence compte aborder la question de la sécurité des eaux souterraines, qui revêt une importance capitale dans ma région, et comment vous comptez veiller à ce que cet aspect soit pris en compte dans la stratégie.

Mark Fisher: Par votre entremise, madame la présidente, je vous remercie de la question.

Comme vous le savez, Ressources naturelles Canada est le ministère fédéral responsable de la gestion quotidienne et des travaux scientifiques visant à mieux comprendre les eaux souterraines au Canada.

Comme je l'ai mentionné à propos des crues et des sécheresses, nous nous attendons à ce que la question des eaux souterraines soit abordée sous de nombreux angles dans le cadre de nos consultations et de nos discussions sur l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité de l'eau, et nous prévoyons qu'elle sera également évoquée avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. Je ne souhaite pas préjuger des résultats de ces discussions, mais nous savons que ce sera une question centrale pour de nombreux Canadiens. Il s'agit de la plus grande source d'eau douce au Canada, et nous devons comprendre comment cela pourrait changer au fil du temps à mesure que nous puisons davantage dans les eaux souterraines.

Tim Watchorn: J'ai une dernière question pour Mme Johnson. L'économie de ma région dépend fortement de l'hiver. J'ai rencontré un groupe appelé Protect Our Winters. Je ne sais pas si vous le connaissez. C'est un groupe composé de militants et d'athlètes olympiques qui s'efforcent de garantir que nous pouvons continuer à skier dans les années à venir, tant dans notre région qu'au Canada en général. En quoi notre stratégie, disons, en matière de réduction des émissions de méthane ou de gaz, va-t-elle nous aider à préserver nos économies dans les régions où l'hiver revêt une importance capitale pour nous?

Mollie Johnson: Quelle excellente question! Merci beaucoup. J'adore l'hiver.

Je vais peut-être laisser la parole à ma collègue Judy Meltzer, qui a véritablement piloté une grande partie de nos travaux sur le méthane, afin qu'elle vous explique en quoi cela constitue un volet essentiel et crucial de nos actions de lutte contre les changements climatiques.

Judy Meltzer: C'est vrai. Nous en sommes vraiment ravis.

La lutte contre le méthane constitue l'une des stratégies les plus efficaces et les moins coûteuses contre les changements climatiques. Il va sans dire que toute mesure prise à l'encontre du méthane, quelle que soit la source des émissions, aura un impact significatif sur la lutte contre les changements climatiques, tant à court qu'à long terme. En décembre, le gouvernement a rendu public un règlement amélioré sur le méthane issu des secteurs pétrolier et gazier, ainsi que sur celui provenant des sites d'enfouissement. Il s'agit d'une initiative de classe mondiale qui va entraîner des réductions significatives des émissions de méthane et c'est un élément clé d'un ensemble plus vaste de mesures, d'investissements et de stratégies visant à lutter contre les changements climatiques. Ce règlement offre beaucoup de souplesse et fait progresser les technologies canadiennes de réduction du méthane, domaine dans lequel nous sommes un chef de file mondial. Nous sommes vraiment enthousiastes à l'idée de ces règlements et de la négociation d'ententes d'équivalence avec les provinces.

Merci pour la question.

• (1240)

Tim Watchorn: Merci.

Je vais céder mon temps de parole à M. Grant.

Wade Grant: Merci, monsieur Watchorn, et merci à vous tous d'être ici.

Monsieur Campbell, nous avons appris tout à l'heure que la semaine dernière, une entente portant sur la création d'une aire marine nationale de conservation a été signée entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les nations Kistaxo Xai'xais, Nuxalk, Heiltsuk, Gitxaala, Gitga'at et Wuikinuxv. J'ai pu constater la forte participation qu'il y a eu à cette occasion.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur le potentiel de ce modèle? Il n'existe pas de modèle universel, mais ce modèle inclurait-il à l'avenir des ententes avec les Autochtones fondées sur une collaboration mutuelle?

Andrew Campbell: L'une des choses dont Parcs Canada est le plus fier — et dont je suis fier moi aussi en ma qualité de membre de la direction —, c'est l'intendance autochtone.

Tout d'abord, je tiens à dire que c'est aujourd'hui mon 35^e anniversaire au sein du gouvernement du Canada. J'ai donc eu pas mal de temps pour en parler.

Lorsque l'on examine ce que nous avons accompli du point de vue de l'intendance autochtone et ce qui a été inclus dans cette entente, on constate que l'entente de base a en réalité été conclue en premier lieu entre les six Premières Nations. C'est tout à fait remarquable du point de vue de la conservation. Elles ont d'abord mis en place une zone protégée et conservée par les Autochtones. Les gouvernements provincial et fédéral ont ensuite adopté des lois fédérales et provinciales afin de lui accorder une protection supplémentaire.

Au vu de l'analyse que nous en avons faite à Parcs Canada, je pense que ce modèle de collaboration est la voie à suivre pour le Canada. C'est pourquoi nous avons beaucoup misé sur la cogouvernance, et tous les sites que nous gérons à travers le pays et qui relèvent de Parcs Canada disposeront d'un plan d'intendance autochtone d'ici la fin des deux prochaines années.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

C'est maintenant au tour de M. Bonin pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Je n'ai pas eu le temps de le faire, mais je veux quand même exprimer ma compassion envers les fonctionnaires, qui sont bien intentionnés, qui travaillent fort — je n'en doute point — et qui se retrouvent dans une situation où le gouvernement a pris un tournant majeur en matière de changements climatiques. Je tenais à l'exprimer.

Dans le plan ministériel d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2026-2027, parmi les initiatives dont le financement diminuera considérablement ou qui prendront fin en 2028-2029, on retrouve la Stratégie nationale d'adaptation du Canada.

Est-ce que cette stratégie sera renouvelée?

[Traduction]

Mollie Johnson: Nous travaillons actuellement à notre plan. Je crois que lors de notre dernière comparution, nous vous avons communiqué la liste des projets arrivant à échéance. Vous disposez donc de ces informations. Dans le cadre de notre procédure habituelle, nous examinons une série de ces projets. Nous suivons nos procédures fédérales habituelles, et l'adaptation en fait partie. Nous continuons de voir une occasion en or et un besoin considérable d'insister sur nos travaux en matière d'adaptation à l'avenir.

[Français]

Patrick Bonin: Est-ce qu'il y a une date?

[Traduction]

Mollie Johnson: Si je pouvais contrôler ces choses-là, ce serait merveilleux. Nous continuons à faire notre travail en temps et lieu.

Merci.

[Français]

Patrick Bonin: En regardant les chiffres concernant les finances d'Environnement et Changement climatique Canada au moyen de l'outil InfoBase du GC, on voit que les dépenses budgétaires du ministère consacrées à l'adaptation aux changements climatiques diminueront d'environ 532 millions de dollars en 2026-2027 par rapport à 2024-2025, où elles étaient beaucoup plus élevées. Elles étaient de 569 millions de dollars et elles tomberont à 37 millions de dollars.

Est-ce que vous pouvez expliquer cette réduction des dépenses?

Mollie Johnson: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Je vois mon ami Kurt Chin Quee parcourir frénétiquement les chiffres. Je ne veux pas vous faire perdre votre temps. Nous pourrions peut-être vous fournir les détails par écrit.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord, merci.

Quand le rapport d'étape sur la Stratégie nationale d'adaptation sera-t-il publié?

Je pense que, selon le plan ministériel, ce sera cette année.

[Traduction]

Mollie Johnson: Oui, nous y travaillons. Je crois que c'est en 2019 que nous nous sommes engagés à présenter une stratégie nationale d'adaptation cette année.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Leslie, pour cinq minutes.

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

Toutes les décisions prises dans le cadre de l'examen des dépenses ont-elles été finalisées?

• (1245)

Mollie Johnson: Je serai heureuse de céder la parole à mes collègues par la suite.

Nous avons finalisé nos décisions et sommes en train de les mettre en œuvre. Il s'agit d'un processus s'étalant sur trois ans, et nous sommes en bonne voie pour tenir nos engagements pour la première année.

Branden Leslie: Puis-je vous demander de bien vouloir présenter au Comité l'examen des dépenses au complet? C'est-à-dire la liste détaillée des coupures, et non le résumé, à savoir les programmes concrets qui ont été supprimés — le montant en dollars, les endroits touchés, les postes touchés et si chaque compression a une incidence sur la science, les prévisions, l'application de la loi, la réglementation ou les subventions et contributions. À quoi servent ces coupures exactement? Le problème avec les prévisions budgétaires principales et supplémentaires, c'est que tout est regroupé. Il est très difficile de comprendre ce qui se passe réellement jusqu'à ce que quelqu'un se trouve à lamenter la disparition d'un programme.

J'aimerais bien que notre comité puisse voir en détail tous ces changements. Seriez-vous prête à déposer ce document, à présent que les décisions ont été prises?

Mollie Johnson: Ce n'est pas de la réticence de ma part, mais je dois tenir compte des personnes et des programmes en cause — ce genre de choses. Je pourrais peut-être vous revenir là-dessus plus tard.

Branden Leslie: D'accord. Est-ce que cela signifie au moins que vous vous engagez à essayer? Comprenez-vous bien ce que nous cherchons à faire ici? J'aimerais savoir exactement ce qui est prévu, et pas seulement un ensemble de... « Tel ou tel fonds est amputé de plus de 7 millions de dollars sur les trois prochains exercices »: cela ne veut rien dire pour personne.

Mollie Johnson: Absolument. Je comprends tout à fait.

Je pense également qu'il y a un défi à relever concernant la perception ou les points de vue sur ce qui s'est passé et ce qui ne s'est pas passé. Je pense que nous avons tout intérêt à être très clairs sur les conséquences des décisions, sur les raisons pour lesquelles elles ont été prises et sur les opportunités qui s'offrent à nous pour l'avenir.

Branden Leslie: J'espère que vous saisissez l'occasion pour expliquer pourquoi un changement au niveau du financement n'aura pas d'incidence significative. C'est l'occasion de souligner les raisons pour lesquelles ces changements sont apportés.

Mollie Johnson: Je partage votre point de vue.

Branden Leslie: Merci.

Je vais passer au document de travail sur les grands projets.

Je suppose qu'on a fait beaucoup de travail pour comprendre pourquoi ces changements sont maintenant proposés. C'est bien ça? Vous avez essayé de comprendre ce qu'il fallait changer exactement pour que l'Agence d'évaluation d'impact permette la réalisation des projets.

Terence Hubbard: Oui. Des efforts sont déployés pour continuer à améliorer notre approche et nos processus, et le dialogue et la consultation en sont des éléments permanents. C'est le fruit des enseignements tirés.

Branden Leslie: Selon le document de travail, il faut souvent compter plus de cinq ans avant que le gouvernement fédéral ne prenne les décisions nécessaires pour commencer la construction d'un grand projet.

Je suis curieux de connaître les données probantes qui vous ont amenés à fixer un délai de cinq ans.

Terence Hubbard: Je ne peux pas parler de l'échéancier précis dans ce document. On peut supposer qu'il s'agit d'une sorte de moyenne du temps qu'il faut aux promoteurs et aux gouvernements pour examiner les projets.

Branden Leslie: Je sais que je vous mets un peu au pied du mur, mais j'espère que vous accepteriez de transmettre vos réponses à ce comité si je vous envoyais quelques questions par écrit portant plus spécifiquement sur l'analyse effectuée avant cette discussion.

Terence Hubbard: Nous serions ravis de travailler avec nos collègues.

Branden Leslie: C'est génial.

De façon plus générale, je suppose que je vais revenir à Environnement et Changement climatique Canada.

Si le gouvernement propose ces réformes aujourd'hui, peut-on en conclure qu'il est désormais admis que le statu quo laisse à désirer en ce qui a trait à la réalisation de grands projets dans ce pays?

Mollie Johnson: En réfléchissant à cette question... Nous passons beaucoup de temps à réfléchir à la différence entre le « quoi » et le « comment ».

Le « quoi », c'est la protection de l'environnement — ce qui fait partie du mandat de notre ministère. Cela ne change pas.

Quant au « comment », à la manière de procéder, il existe de nombreuses possibilités d'améliorer nos méthodes de travail. Nous réfléchissons à la manière d'optimiser nos procédures de délivrance de permis, notre collaboration avec nos partenaires, ainsi qu'à la façon dont nous pouvons gagner en efficacité et en efficience. Il y a là des possibilités à exploiter.

Les protections elles-mêmes — le « quoi » — demeurent essentielles.

Branden Leslie: Je comprends.

Le document propose de conférer au Cabinet un pouvoir limité lui permettant d'exempter certains projets de l'évaluation des risques prévue par la Loi sur les espèces en péril. Quel problème cette exemption proposée vise-t-elle à résoudre?

Tara Shannon (sous-ministre adjointe, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement): Le critère de mise en péril exige une évaluation scientifique visant à déterminer s'il est possible d'atténuer pleinement les répercussions sur une espèce — son rétablissement ou sa survie. La Loi sur les espèces en péril prévoit deux critères. Je pourrais vous donner plus de détails, mais je m'abstiendrai, car je sais que votre temps est limité. Il s'agit essentiellement d'un mécanisme de secours qui, si on ne parvient pas à satisfaire au critère de mise en péril après avoir suivi une série de mesures — on respecte la hiérarchie des mesures d'atténuation, on évite, on atténue, on prend toutes les mesures nécessaires —, permettrait, dans des circonstances exceptionnelles, l'octroi d'un permis. Encore une fois, il s'agit d'une situation théorique. Nous n'avons jamais vu cela.

• (1250)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Leslie.

Nous passons maintenant à M. Malette, pour cinq minutes.

Chris Malette: Merci, madame la présidente.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue M. Greaves — c'est promis.

Ma question s'adresse à M. Fisher.

Monsieur Fisher, les prévisions budgétaires pour 2026-2027 prévoient un transfert de fonds d'environ 42 millions de dollars à l'Agence canadienne de l'eau afin de soutenir l'intendance responsable de l'eau douce. Pourriez-vous nous donner des exemples de projets financés dans le cadre d'initiatives portant sur les écosystèmes d'eau douce, par exemple, ou dans le cadre de toute autre initiative?

Mark Fisher: Je vais commencer par la question que vous avez posée à la ministre au sujet du secteur préoccupant de la baie de Quinte.

Chris Malette: Je suis heureux que vous soyez revenu à la question. Merci.

Mark Fisher: Vous savez peut-être qu'il y a un total de 43 secteurs préoccupants que nous partageons avec les États-Unis dans le bassin des Grands Lacs. Douze d'entre eux sont canadiens, et cinq sont binationaux. La rivière Detroit en est un excellent exemple.

La baie de Quinte est l'un de ces secteurs préoccupants. Comme vous le savez, nous nous en occupons depuis très longtemps. Je suis heureux de dire que nous avons accompli toutes les mesures relatives à l'altération des utilisations bénéfiques, ce qui est très positif. Je dirais que la plupart des mesures ont été prises. Nous passerons ensuite à l'évaluation du rétablissement de ces écosystèmes dégradés et à leur retrait de la liste. C'est un exemple concret de ce que nous faisons dans le cadre du plan d'action sur l'eau douce.

Comme vous le savez, dans le budget de 2023, le gouvernement a annoncé 420 millions de dollars sur 10 ans pour vraiment essayer d'accélérer ce travail. La restauration est un élément important de cela, en plus d'examiner la façon dont nous nous attaquons aux algues toxiques et nuisibles dans l'ensemble du système, d'examiner la résilience des côtes et de travailler avec nos partenaires autochtones pour veiller à ce qu'ils participent plus directement à l'intendance et à la gouvernance des Grands Lacs. Voilà quelques exemples de la façon dont nous utilisons cet investissement chez nous.

Chris Malette: Merci, monsieur Fisher.

Je cède mon temps de parole à M. Greaves.

Will Greaves: Merci beaucoup, cher collègue.

Bonjour à nos témoins. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Ma question s'adresse à M. Campbell et à Parcs Canada.

Comme vous le savez, ma circonscription de Victoria est l'une des destinations phares de notre pays, accueillant chaque année plus d'un million de visiteurs venus découvrir ce que notre région a de mieux à offrir. Cela comprend également plusieurs parcs et lieux historiques nationaux. Je me demande si Parcs Canada dispose de données de l'année dernière concernant l'impact du laissez-passer « Un Canada fort » sur la fréquentation de ce type de lieux et de parcs, pas nécessairement à Victoria — bien que ce serait bienvenu —, mais de manière plus générale. Quel a été l'impact de ce programme sur la fréquentation des parcs sous l'égide de Parcs Canada?

Andrew Campbell: J'essaie de me souvenir de tout, mais je ne connais pas tous les sites et je ne sais pas exactement de combien la fréquentation a augmenté. Je dirais qu'à l'échelle du pays, Parcs Canada a accueilli un peu plus de 26 millions de visiteurs l'an dernier. En ce qui concerne les sites, on a enregistré une hausse d'environ 9 % dans les parcs nationaux et de plus de 20 % dans les lieux historiques nationaux.

L'un des principaux lieux historiques nationaux de la région de Victoria a en fait enregistré une augmentation bien supérieure à 20 %. De même, nous avons constaté une hausse de la fréquentation au cours de l'année écoulée dans le parc national des Îles-Gulf, situé dans votre région. Je ne me souviens pas du chiffre exact, mais il est certainement significatif.

Je dirais qu'il est important partout au pays. Un chiffre dont nous aimons parler, c'est que ce nombre de visiteurs contribue à hauteur de 16 millions de dollars par jour à l'économie touristique canadienne.

Will Greaves: Absolument. Nous voyons ces effets dans notre région tous les jours.

Dans ce contexte, et dans le cadre des objectifs de conservation « 30 % d'ici 2030 » fixés par le gouvernement, les parcs nationaux et les parcs urbains nationaux jouent un rôle important pour améliorer l'accès des Canadiens aux espaces naturels et aux aires de conservation.

Je me demandais si vous pourriez nous parler du processus de création de ces nouveaux parcs urbains nationaux et, en particulier, de la manière dont Parcs Canada collabore avec les nations et les communautés autochtones dont les territoires pourraient être touchés par ces projets.

Andrew Campbell: Tout à fait. L'un des projets dont je suis le plus fier dans ma carrière est le parc urbain national de la Rouge. La toute première chose que nous avons faite lors de la création de ce parc national a été de mettre en place une table ronde autochtone. L'initiative est devenue la norme par excellence à suivre pour la création de parcs nationaux urbains partout au pays: nous commençons toujours par établir une table ronde autochtone.

Dans le cadre de ce processus, bien sûr, en collaboration avec la municipalité, la province et les peuples autochtones, nous travaillons tous ensemble pour voir comment nous pouvons contribuer. Nous comptons également sur les autorités chargées de protéger la nature au niveau provincial. Certaines universités se sont jointes à nous pour étudier leurs terres. Tout cela s'inscrit dans un processus qui rassemble tous les groupes que j'ai mentionnés comme autant de contributeurs à la gestion coopérative.

• (1255)

La présidente: Merci beaucoup.

Will Greaves: Merci.

La présidente: Comme il nous reste encore quelques minutes et que tous ces témoins experts sont présents, je propose qu'on accorde trois minutes par parti pour un dernier tour, s'il n'y a pas d'objection.

Allons-y.

Je vais commencer par M. Leslie, pour trois minutes.

Branden Leslie: Merci.

Pour en revenir au document de travail, une zone économique fédérale pourrait-elle être utilisée pour faire avancer un projet malgré l'opposition d'un gouvernement provincial?

Terence Hubbard: Ça dépend, mais la réponse est probablement non. Si ces projets relèvent de la compétence provinciale, nous travaillerons en collaboration avec les partenaires provinciaux.

Les évaluations régionales que nous avons effectuées au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador sont un bon exemple du travail que j'aimerais souligner à cet égard. Nous travaillons dans le cadre de régimes de gestion conjointe pour évaluer les enjeux communs, nous le faisons à l'échelle régionale et nous mettons en place des mesures et des approches d'atténuation normalisées qui favorisent des décisions individuelles plus rapides en aval. C'est l'approche que nous cherchons à reproduire dorénavant avec les partenaires volontaires partout au pays.

Branden Leslie: L'expression « partenaires volontaires » est intéressante. Il y a actuellement des discussions entre provinces concernant un pipeline vers la côte Pacifique, et le document de travail contient des formulations très précises et ciblées, que je suppose intentionnelles, pour stimuler ce débat. C'est un point dont nous devrions, selon moi, tenir compte. J'espère que des commentaires seront faits à ce sujet, notamment ceux venant de la Colombie-Britannique. Je souhaite voir un pipeline passer par là, mais le fait que le gouvernement fédéral mette cela en place pourrait poser problème. Je serais curieux de savoir si vous pourriez nous faire rapport, au fil du temps, de ce que la consultation en retiendra.

Madame la présidente, j'aimerais proposer la motion que j'ai déposée de vive voix mardi concernant une demande au Cabinet du premier ministre au sujet de la lettre évoquée dans les médias par CBC/Radio-Canada, dans laquelle 14 députés libéraux ont exprimé au premier ministre leurs préoccupations à l'égard de l'orientation du gouvernement en matière de politique environnementale.

Il s'agit d'un groupe de députés élus qui font part à leur premier ministre de leurs préoccupations au sujet des politiques environnementales. Si ces préoccupations sont suffisamment graves pour être portées à l'attention du premier ministre par écrit — et je suppose qu'elles seront divulguées par un ou plusieurs membres de ce groupe —, il me semble qu'elles sont suffisamment sérieuses pour

que les membres du Comité puissent en prendre connaissance, puisque nous, les députés, avons le devoir d'être ouverts et honnêtes avec les Canadiens qui nous ont élus.

Je suis très transparent et honnête à l'égard de mes critiques et de mes préoccupations concernant les politiques environnementales du gouvernement. Chaque jour, j'ai le plaisir de siéger autour de cette table et à la Chambre des communes. Si les députés libéraux avertissent en privé le premier ministre que son gouvernement fait marche arrière dans le dossier de l'environnement, alors les Canadiens méritent de savoir exactement quelles sont ces préoccupations, d'autant plus qu'elles proviennent de membres du caucus libéral.

Le comité de l'environnement existe justement pour examiner ces questions. Nous ne pouvons pas bien faire notre travail si les préoccupations pertinentes des membres du caucus au pouvoir — qui devraient être le mieux placés pour connaître les politiques adoptées en coulisse — sont gardées secrètes simplement parce qu'elles dérangent politiquement le gouvernement en place.

C'est une question de reddition de comptes. Les députés libéraux ne peuvent pas dire une chose en privé au premier ministre et une autre publiquement à leurs électeurs. À mon avis, les Canadiens méritent de connaître la position de leurs représentants élus, surtout en ce qui concerne des questions aussi importantes que les pipelines, les grands projets, le développement économique et l'avenir de tout le système réglementaire du Canada.

Madame la présidente, la transparence est cruciale, et si ces préoccupations sont légitimes, comme je le suppose, elles devraient être rendues publiques. Si le gouvernement s'y oppose, il peut expliquer clairement pourquoi. Les garder secrètes ne sert qu'un seul but: protéger le gouvernement d'une contrariété politique. Je suppose que c'est pourquoi cette lettre a été divulguée par l'un des signataires, et il ne suffit pas de vous protéger politiquement. Les Canadiens ont le droit de savoir quelles préoccupations sont soulevées au sein du gouvernement concernant son propre programme environnemental. Puisque nous siégeons au comité de l'environnement, il se pourrait que certains signataires se trouvent dans la salle.

J'espère que nous saisirons cette occasion pour adopter cette motion, faire éclater cette question au grand jour et examiner les préoccupations précises que les 14 signataires ont énumérées dans cette lettre adressée au premier ministre.

Merci, madame la présidente.

• (1300)

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

Monsieur Grant, vous avez la parole.

Wade Grant: Madame la présidente, nous avons des témoins importants ici aujourd'hui et certains députés aimeraient continuer à poser leurs questions, étant donné que nous avons prolongé la séance de trois minutes chacun. Cette motion n'est pas à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, et je pense que nous devrions poursuivre nos travaux comme prévu. Je propose donc l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée.)

[Français]

Patrick Bonin: Madame la présidente, en tout respect, j'avais levé la main.

[Traduction]

La présidente: Nous ne pouvons pas débattre d'une motion dilatoire, monsieur Bonin, mais vous pouvez maintenant prendre la parole.

[Français]

Patrick Bonin: Je tenais à intervenir avant que nous votions sur cette question, qui est quand même importante et qui a également touché directement notre parti. Ce qu'a résumé mon collègue conservateur, c'est que cette importante lettre envoyée par 14 libéraux au premier ministre est d'intérêt public, en ce sens que nous avons fait plusieurs interventions médiatiques sur le sujet et qu'il n'a aucunement...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Bonin, mais on ne peut pas débattre de motions dilatoires. Nous devons donc continuer.

[Traduction]

Il nous reste quelques minutes, alors nous allons passer du côté libéral, à M. Grant, pour les questions qu'il voudra poser aux témoins pendant trois minutes.

[Français]

Patrick Bonin: Madame la présidente, j'avais levé la main avant le vote.

[Traduction]

Chris Malette: M. Grant aussi.

[Français]

La présidente: Oui, j'ai donné la parole à M. Grant, qui avait levé la main en premier. C'est le processus.

Patrick Bonin: Madame la présidente, je crois que vous n'avez pas vu ma main levée. Cette motion a été présentée par mon collègue conservateur, et j'ai levé la main dès qu'il a commencé à en parler. Je comprends qu'il peut être difficile de le remarquer à distance, mais, si vous regardez l'enregistrement vidéo, je suis certain que vous constaterez que j'ai clairement levé la main dès que mon collègue conservateur a proposé cette motion, dont nous étions tous au courant. Cette motion, qui porte sur une importante lettre qui concerne directement notre comité, n'est pas nouvelle. Elle a été présentée mardi dernier.

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Ce n'est pas ce que j'ai compris. Nous pourrions certainement vérifier la procédure auprès du greffier par la suite, mais nous allons poursuivre pour l'instant. Merci.

Monsieur Grant, vous avez la parole.

Wade Grant: Monsieur Fisher, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau plus tôt cette année, le ministre a annoncé que nous allions lancer la stratégie nationale sur la sécurité de l'eau. C'est une étape importante.

Pourriez-vous nous expliquer ce que cette stratégie signifiera pour les Canadiens et comment l'Agence canadienne de l'eau envisage de travailler avec les provinces, territoires et partenaires autochtones pour l'élaborer en fonction de la diversité des défis liés à l'eau au pays?

Mark Fisher: Par votre entremise, madame la présidente, je remercie le député pour sa question. Je tiens aussi à remercier ce comité d'avoir débattu et publié l'étude sur l'eau douce ce matin. Nous

n'avons pas encore eu l'occasion de l'examiner, mais il paraît qu'elle est exhaustive. Elle contient de nombreuses recommandations qui nous aideront sans doute à amorcer nos discussions avec les Canadiens sur la façon dont nous envisageons collectivement la sécurité de l'eau aujourd'hui et à l'avenir.

Au cours de l'année passée, j'ai parcouru le pays et rencontré des agriculteurs et des irrigants préoccupés par l'accès à l'eau pour produire des aliments plus sains; l'industrie, en ce qui concerne la production d'électricité et l'eau nécessaire aux procédés industriels; ainsi que des maires et municipalités. Il y a manifestement un intérêt croissant partout au pays à l'égard de notre relation quotidienne avec l'eau, à la fois pour notre environnement et pour notre compétitivité économique. Ce seront là des éléments importants à considérer quand nous entamerons ce dialogue, tout comme le fait de reconnaître que les provinces et territoires détiennent la responsabilité première de la gestion des ressources hydriques au Canada, aux côtés du gouvernement fédéral.

Nous avons entamé des discussions préliminaires avec nos partenaires, et il y a certainement un intérêt accru à avoir cette discussion avec nous sur la façon de bâtir un avenir plus sûr et résilient en matière d'eau.

Pour répondre à la question du député, nous sommes impatients d'entreprendre ces discussions au cours de la prochaine année, avec son appui à titre de secrétaire parlementaire.

Wade Grant: Merci beaucoup.

Madame Johnson, à l'approche d'une nouvelle Conférence des Parties plus tard cette année, le Canada joue un rôle important dans la promotion d'une ambition climatique multilatérale accrue.

Pouvez-vous nous dire comment Environnement et Changement climatique Canada positionne le Canada pour qu'il devienne un chef de file mondial en matière de changements climatiques?

Mollie Johnson: Il y a beaucoup de choses que nous faisons et que nous ferons mieux si nous travaillons avec d'autres pays. À l'heure actuelle, environ 30 % du globe est couvert par la tarification industrielle du carbone. Alors que nous réfléchissons à notre programme commercial et à notre programme de construction, l'accès aux marchés dépendra chaque fois plus de l'idée que nous nous faisons de la tarification du carbone sur notre marché, ainsi que de la façon dont nous travaillons avec d'autres — l'Inde et la Chine y songent toutes deux. C'est une chose que nous devons faire. Nous travaillons avec l'Union européenne. Nos ministres se réuniront bientôt au sujet de l'action climatique. Nous prenons les mesures qu'il faut pour essayer d'y arriver.

La Convention sur la biodiversité, dont nous avons aussi parlé, relève d'une Conférence des Parties entièrement distincte. Mais compte tenu de la taille du Canada, de notre capacité à atteindre nos objectifs « 30 % d'ici 2030 » et de notre détermination ciblée à cet égard... Là où le Canada va, le reste du monde lui emboîte le pas, ne serait-ce qu'en raison de la taille de notre pays.

Le travail que nous faisons, les partenariats que nous tissons et l'élan que nous prenons pour être au diapason des autres sont vraiment essentiels. Nous devons réfléchir à la façon dont nous faisons notre travail, et nous continuons de le faire, mais nous allons passer beaucoup de temps...

Un autre point que je mentionnerais — je vois que mon temps est écoulé — c'est le méthane. N'oublions pas qu'il s'agit à la fois de réduire les émissions et des grandes opportunités économiques offertes aux entreprises qui mettent au point des technologies d'atténuation.

Je vais m'arrêter là. Merci.

• (1305)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Grant.

Ce sera donc au tour de M. Bonin.

[Français]

Vous avez la parole pour trois minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Johnson, j'ai cru comprendre que les réductions budgétaires figurant à l'objet « prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques » seront d'environ 1,2 milliard de dollars, soit une réduction de 96 % par rapport à l'année dernière.

Est-ce que vous pouvez ventiler ces réductions?

[Traduction]

Mollie Johnson: Excusez-moi. S'agit-il de 96 % pour les changements climatiques et...

[Français]

Patrick Bonin: C'est en français, donc...

Mollie Johnson: C'est correct, je veux juste m'assurer que c'est le bon chiffre.

Patrick Bonin: C'est 1,2 milliard de dollars.

Mollie Johnson: Oui, merci.

C'est une des initiatives à durée déterminée. Comme le ministre l'a dit,

[Traduction]

... dans le budget principal, il semble en effet que notre budget ait diminué d'environ 45 % par rapport à l'année précédente. Plusieurs programmes, que ce comité aura sans doute l'occasion d'examiner dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses (A) et des prévisions à venir, seront présentés en fonction des échéances des décisions. Nous nous attendons à ce que certains de ces éléments soient soumis.

[Français]

Patrick Bonin: Vous avez mentionné que le Canada était un chef de file international en matière climatique. C'est un avis que je ne partage pas. Ça nous prend des points de comparaison. Alors, pouvez-vous nommer un pays qui a fait pire que le Canada depuis un an, avec tous les reculs qu'il y a eu, comme le départ de l'ancien ministre de l'Environnement, qui a claqué la porte et qui dit que votre plan a été démantelé?

Je comprends que vous êtes au gouvernement comme sous-ministre, mais est-ce que vous pouvez appuyer vos dires sur quelque chose qui me démontre que le Canada a fait mieux que n'importe quel autre pays du G7 dans la dernière année?

[Traduction]

Mollie Johnson: Nous abordons peut-être la question sous un angle légèrement différent, mais je pense que le Canada fait preuve

de leadership comme pays producteur d'énergie. Nous nous sommes engagés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et nous devons composer avec...

[Français]

Patrick Bonin: Vous ne répondez pas à ma question.

[Traduction]

Mollie Johnson: ... une complexité que les autres pays du G7 ne connaissent pas.

Je comprends votre point de vue, mais participer aux discussions internationales — que ce soit sur l'application de la tarification du carbone, la réduction des émissions de méthane, ou la façon d'agir de manière durable dans ce contexte — est une démarche que nous menons en tant que pays.

[Français]

Patrick Bonin: Vous ne répondez pas à ma question.

La présidente: Monsieur Bonin, votre temps de parole est écoulé.

Patrick Bonin: C'est vraiment triste.

[Traduction]

La présidente: Je tiens à remercier les témoins du temps qu'ils nous ont consacré aujourd'hui.

Je vais maintenant demander au Comité s'il est d'accord pour procéder au vote sur le budget principal des dépenses, comme il se doit.

Des députés: D'accord.

La présidente: Les témoins peuvent partir à leur guise. Merci.

Le crédit 1 sous la rubrique Agence canadienne de l'eau, moins les montants votés dans les crédits provisoires, est-il adopté? Le montant est de 26 020 103,25 \$.

Monsieur Leslie, avez-vous une question?

• (1310)

Branden Leslie: Afin de gagner du temps, que ce soit pour un test dermatologique ou le Ribfest, pourrions-nous par hasard les adopter avec dissidence?

La présidente: S'il y a consentement unanime, nous pouvons tout faire d'un seul coup.

AGENCE CANADIENNE DE L'EAU

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement.....34 693 471 \$

Crédit 5 — Contributions.....42 244 658 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement.....969 963 675 \$

Crédit 5 — Dépenses d'immobilisations.....70 255 723 \$

Crédit 10 — Subventions et contributions.....342 921 705 \$

(Les crédits 1, 5 et 10 sont adoptés avec dissidence.)

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement.....78 490 986 \$

Crédit 5 — Subventions et contributions.....20 738 903 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

AGENCE PARCS CANADA

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions.....626 338 961 \$
Crédit 5 — Dépenses d'immobilisations.....356 664 676 \$
Crédit 10 — Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques.....24 947 397 \$

(Les crédits 1, 5 et 10 sont adoptés avec dissidence.)

La présidente: Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>